BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

69ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 4045 du Vendredi 2 Avril 2021 - 69e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

DROITS HUMAINS

Des ONG demandent la libération des personnes arrêtées arbitrairement

(P.11)

BRAZZAVILLE

Le port du masque est-il devenu facultatif?

(P.11)

EDITORIAL

Un modèle ?

VERS LA PAQUES

Messe chrismale à Brazzaville

Mgr Anatole Milandou bénissant les huiles (P.8)

COOPÉRATION

L'Afrique du Sud veut impulser les relations économiques avec le Congo

(P.5)

L'ambassadeur Johny Sexwale (à g.)

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA
Notaire
46, Avenue William GUYNET, Immeuble Galerie Marchande de l'ARC, 1er étage
Centre-ville - Brazzaville
E-mail: lockmaf@yahoo.fr/B.P.: 1542/05 556 06 19/06 666 26 82
BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE «CAMEX CONSULTING CONGO»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de UN MILLION (1 000 000) de francs CFA
Siège social: 46, Avenue William Guynet, Centre-Ville, Brazzaville
(République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du huit mars deux mil vingt et un (08/03/2021), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «CAMEX PROMOTION CONGO», enregistrés aux recettes des impôts de Ouenzé le douze mars deux mil vingt et un (12/03/2021), folio 048/4 n° 0451, il a été constitué une société commerciale dont les caractéri stiques sont les suivantes:

Dénomination sociale: La société a pour dénomination sociale «CAMEX CONSULTING CONGO»;
Forme sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);
Associée unique: La Société Anonyme dénommée «CAMEX CONSULTING SARL);
Capital social: Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION (1 000 000) F. CFA. Il est divisé en CENT (100) parts de DIX MILLE (10 000) Francs CFA chacune, souscrites et libérées en totalité;
Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, 46 de l'avenue William Guynet, Centre-Ville;
Objet social: La société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger:

*** LEVEE DE FONDS**
- Conseil et Planification Financière;
- Etude et Ingénierie Financière.

***INGENIERIE INFORMATIQUE**
- Développement Informatique;
- Achat et Vente de matériel Informatique et Electronique;
-Et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

***SUIVI COMPTABLE**
- Mise en place d'une comptabilité;
- Constitution création de société;
- Suivi-évaluation de la mise en oeuvre du projet.

En règle générale, la société peut réaliser toutes les opérations de nature civile ou commerciale, mobilière ou immobilière, industrielle ou industrielle.

Immatriculation: La SARLU «CAMEX CONSULTING CONGO» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2021-B13-00138 du dix-sept mars deux mil vingt et un (17/03/2021);

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;
Gérant statutaire: Monsieur KANSAYE Idrissa.

POUR AVIS,

Maître Ch. Josiane LOCKO-MAFINA

COTECNA INSPECTION CONGO

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 110.000.000 de Francs CFA
Siège social: 77, rue Kouanga Makosso, Quartier Njdindji
B.P.: 4551, Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M.: CG/PNR/08 B 506

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique, dans le cadre de l'assemblée générale à caractère mixte en date, à Pointe-Noire, du 31 décembre 2020, reçu au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, Notaire à Pointe-Noire, le 18 février 2021, sous le répertoire n°082/MN/ 021, et enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 4 mars 2021, sous le n°1540, folio 042/12, l'associée unique de la société a notamment décidé, à titre extraordinaire:
- la dissolution anticipée de la société sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 200 alinéa 4 de l'acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, à compter du 31 décembre 2020;
- la nomination de Madame DOLO Huberte Aurelle Virginie en qualité de mandataire ad hoc.

Dépôt dudit acte a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 16 mars 2021, sous le numéro 21 DA 102. L'inscription de la décision de cessation d'activités de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier et de sa radiation dudit registre a été constatée à la même date, sous le numéro 122.

Pour avis,

La Gérance

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA
Rédacteurs en chef adjoints:
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33

Aristide Ghislain NGOUMA
(Responsable page internationale)
Tel: (242) 05 500 77 77/ 06 610 77 77

Cyr Armel YABBAT NGO
(Responsable pages nationales)
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Infographisme:
Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94
Pointe-Noire:
Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.net

COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER
Secrétariat Général
Boîte Postale: 126

COMMUNIQUE DE PRESSE

REPUBLIQUE DU CONGO

En application du Règlement n°0411 9/CEMAC/UMAC/CM relatif au Taux Effectif Global (TEG), à la répression de l'usure et à la publication des conditions de banque dans la CEMAC, les Taux Effectifs Globaux (TEG) moyens pratiqués par les établissements de crédit au cours du second semestre 2020, et les seuils d'usure applicables pour le premier semestre 2021 se présentent comme suit:

	TEG moyens nationaux	*Seuils d'usure applicable au 1er semestre 2021*
Particuliers		
Crédits à la consommation autre que découvert	18,98%	25,31%
Découverts	9,85%	13,13%
Crédits à moyens terme	14,96%	19,94%
Crédits à long terme	11,68%	15,58%
Cautions	1,93%	2,57%
Effets commerciaux		
Petites et Moyennes Entreprises		
Crédits à la consommation autre que découvert	8,92%	11,89%
Découverts	14,05%	18,73%
Crédits à moyens terme	10,82%	14,42%
Crédits à long terme	9,35%	12,46%
Cautions	2,62%	3,49%
Fffets commerciaux	10,20%	13,60%
Grandes Entreprises		
Crédits à la consommation autre que découvert	7,98%	10,63%
Découverts	9,19%	12,25%
Crédits à moyens terme	7,17%	9,56%
Crédits à long terme	7,89%	10,52%
Cautions	1,54%	2,06%
Effets commerciaux	16,12%	21,50%
Autres personnes morales		
Crédits à la consommation autre que découvert	6,09%	8,12%
Découverts	7,67%	10,23%
Crédits à moyens terme	6,93%	9,24%
Crédits à long terme	6,00%	8,00%
Cautions	1,06%	1,41%
Effets commerciaux	7,60%	10,13%
Administrations publiques et collectivités locales		
Crédits à la consommation autre que découvert	10,32%	13,77%
Découverts	8,53%	11,37%
Crédits à moyens terme	5,52%	7,36%
Crédits à long terme		
Cautions	2,01%	2,67%
Effets commerciaux		

N.B.: Les cellules vides indiquent les catégories des prêts pour lesquels les établissements de crédit n'ont pas enregistré d'opérations au cours du second semestre 2020.

Ces taux seront valables à compter de la date de signature du présent communiqué de presse.

Fait à Brazzaville, le 26 MARS 2021

Le Ministre des Finances
et du Budget,
Président du Comité National
Economique et Financier,

Calixte NGANONGO.

DROITS DE L'HOMME

Le CDHD sollicite la libération de Christ Belvy Dongui

Suite à l'arrestation de Christ Belvy Dongui, coordonnateur adjoint et porte-parole du Mouvement Ras-le-bol, les coordinations nationales des plateformes Cercle des droits de l'homme et de développement (CDHD) et Mouvement citoyen ras-le-bol, membres du Réseau des défenseurs des droits humains d'Afrique centrale (REDHAC), ont rendu publique une déclaration. Réunis le lundi 29 mars dernier, ces deux plateformes s'insurgent contre les autorités policières sur l'arrestation arbitraire, selon elles, de M. Christ Belvy Dongui, «enlevé» le jeudi 25 mars dernier à son domicile, au quartier Mayanga, à Madibou, le huitième arrondissement. Elles sollicitent sa libération pure et simple

Les coordinations nationales

Pour ces plateformes, cette arrestation est en violation des lois et règlements de la République, ainsi que des conventions et traités internationaux ratifiés par le Congo relatifs aux droits de l'homme. *«La Constitution du 25 octobre 2015 dispose en son article 11 que toute personne arrêtée, est informée du motif de son arrestation et de ses droits dans une langue qu'elle comprend»*, ont-elles indiqué.

Les coordinations nationales de ces deux plateformes exigent la libération sans condition de Christ Belvy Dongui et du Docteur Alexandre Ibacka Dzabana, l'un des coordonnateurs, «enlevé» lui aussi le 11 mars dernier près de son domicile et conduit à la Centrale d'intelligence et de documentation (CID).

La charte des droits de l'homme et des libertés adoptée le 29 mai 1991 par la conférence nationale souveraine dispose en son article 26: *«Tout citoyen congolais a le droit de résister à toute forme de dictature ou d'oppression»*, ont-elles rappelé.

Pascal BIOZI KIMINOU

GENRE

Faire du leadership féminin une arme contre la COVID-19

La ministre Jacqueline Lydia Mikolo a procédé le 31 mars à la clôture des activités liées à la commémoration de la Journée internationale de la femme. La cérémonie s'est déroulée sur l'esplanade de la Préfecture de Brazzaville, en présence de quelques membres féminins du Gouvernement, le préfet Cébert Ibocko Onangha; le maire de Poto-Poto, Jacques Elion; les corps constitués nationaux et internationaux...

La visite de l'exposition des produits dérivés du manioc

Mme Lydia Mikolo a fait l'éloge de la femme dans la lutte contre la pandémie à coronavirus, notamment dans la sensibilisation sur les gestes barrières, la confection, le port et l'entretien des masques alternatifs. *«Les femmes ont été les premières à sensibiliser dans les marchés domaniaux, dans les médias, sur l'importance du respect des gestes-barrières et la nécessité de l'observation du confinement. Elles ont été les premières à assister les plus démunies avec le soutien de nos partenaires pendant et après le confinement»*, a-t-elle fait savoir.

Elle a fait le bilan des activités menées au cours de ce mois. En matière d'autonomisation de la femme et de son leadership, *«358 femmes des départements de Brazzaville, de Pointe-Noire et du Pool ont bénéficié d'une subvention pour relever leurs activités en cette période de crise sanitaire pour une enveloppe de 78.650.000 F.CFA»*.

Le ministère a en outre accompagné plus d'une centaine de groupements féminins sur l'ensemble du territoire national en les dotant de matériels aratoires, de tracteurs, matériels de transformation des produits agricoles, motos de type Kavaki pour faciliter le transport et la commercialisation des productions féminines.

Par ailleurs, 370 kits de dignité ont été remis aux femmes incarcérées dans les prisons des départements de Brazzaville et de Pointe-Noire; aux femmes victimes des violences basées sur le genre, aux femmes casseuses de pierres de Kombé, aux accouchées dans les maternités de Brazzaville et aux femmes du district de Kingoué dans le département de la Bouenza.

A l'exception des départements de Brazzaville et de Pointe-Noire, les 10 autres départements ont été dotés en intrants et en machines à coudre pour la confection des masques alternatifs. *«Plus de 4 millions de personnes ont été sensibilisées sur les droits fondamentaux de la femme et les violences basées sur le genre lors des meetings en salle, au moyen de projections de films dans les districts des départements du Pool, de la Bouenza, de Pointe-Noire et de Brazzaville. Un budget de 6 millions de francs CFA a été consacré à la production et à la dissémination de flyers et livrets sur la thématique des droits fondamentaux de la felle et de la femme et à la lutte contre les violences basées sur le genre; 9,5 millions de francs CFA pour la diffusion dans les médias locaux de films documentaires sur le statut multiforme de la femme»*, a affirmé la ministre.

De même que la sensibilisation des femmes filles des zones rurales sur les bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles pour un montant de 10.062.000 F.CFA. *«Il y a eu l'acquisition et la distribution de médicaments d'une valeur de 60 millions de F.CFA, pour la prise en charge de cas de violences basées sur le genre, de même que les urgences obstétricales des femmes démunies dans le cadre de la mise en œuvre du projet danois pour la restauration de la dignité des femmes dans le Pool et leur réinsertion socio-économique dans cinq districts des pays de Mpangala, à savoir: Mindouli,Kindamba, Kimba, Vindza et Mayama»*, a poursuivi Jacqueline Lydia Mikolo.

La ministre est également revenue sur la campagne de proximité *«Ma voix compte»*, lancée sur l'ensemble du territoire national dans le cadre de la phrase 1 du renforcement du leadership des femmes en politique. *«Cette phase a consisté à inciter les femmes à se faire enrôler dans les listes électorales et à participer massivement au scrutin présidentiel du 21 mars dernier. Dans la perspective des élections législatives de 2022 et des élections locales de 2023, les phases 2 et 3 de cette campagne vont consister à former les futures candidates à ces différents scrutins sur le concept de femmes en politique et sur le rôle de la femme élue tant au niveau local que national»*, a-t-elle indiqué.

Des kits agricoles ont été offerts à quelques groupements féminins des districts du Pool. Une visite sur l'exposition des produits dérivés du manioc et équipements pour la fabrication du gari, attiéké et mbala pinda présentée par les groupements féminins de la Bouenza et du Pool a marqué cette cérémonie.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Un modèle ?

Nos élections sont désormais derrière nous. Et, en principe, il n'y a rien que nous puissions en dire qui n'ait pas été dit auparavant en louanges ou en critiques sans concession. Nous attendons l'issue des recours introduits; nous savons qu'ils ne devraient pas réserver de surprise majeure. En tout cas pas de nature à inverser les tendances dégagées et connues: près de 89% pour le vainqueur, à peine 7% pour son suivant, d'ailleurs décédé.

Mais il y a toujours quelque chose à dire d'une élection qui a surpris par un taux de participation que tout le monde annonçait porteur de toute la désaffection d'une population désabusée par les expériences dites démocratiques de chez nous. Il y a à dire aussi de cette élection qui s'est étonnamment déroulée dans une relative sérénité et n'a pas vu même nos Zapata des tropiques sortir leurs machettes des fourreaux habituels.

Mais de là à conclure, comme l'a fait un des observateurs internationaux commis à la tache de nous surveiller et de nous dire notre fait, que cette élection fut *«un modèle pour l'Afrique»*, il y a un pas que même les caciques du parti des vainqueurs se sont bien gardés de franchir. Exemplaire, notre modèle de démocratie? Même sans verser dans l'opposition forcenée, il y a bien des travers que le simple citoyen hésiterait à proposer à d'autres expériences en recherche de copie!

Et d'ailleurs, ces jours-ci, l'Afrique des démocraties nous donne des migraines. Car on ne sait pas le modèle véritable à suivre avec au moins, semblant d'unanimité. Nous attendons les résultats définitifs de notre élection, alors que le Niger, après un vote dont nous nous réjouissions de la qualité de son alternance, mot fameux au Congo! Nous sommes bien ramenés aux rictus de toujours. On y parle déjà d'une tentative de coup d'Etat, et le Président élu n'est même pas encore investi !

Nous avons passé les étapes du parti unique, les promesses de tout changer en mieux, les tricotages des Constitutions pour des troisièmes mandats toujours interdits, les scores à la soviétique (en principe), les 'Un coup KO' etc… nous revenons toujours au même point de départ ! Nous en sommes toujours à nous exhorter à beaucoup de civisme, à participer aux préparatifs et à ne pas boycotter les joutes électorales!

Nous en revenons toujours à contester même des élections à la préparation desquelles on a participé. Très peu sont les candidats, battus, qui se permettent de féliciter le vainqueur. Signe que nous avons encore à apprendre avant de nous donner en modèles.

Albert S. MIANZOUKOUTA

PRESIDENTIELLE 2021

La Majorité se satisfait du bon déroulement du scrutin

La Coordination de la Majorité présidentielle s'est réunie samedi 27 mars dernier au siège fédéral du PCT, à Brazzaville, sous la direction de Pierre Moussa, président par intérim de ce groupement politique soutenant l'action du Président de la Rpublique. A l'issue de cette réunion, une déclaration a été rendue publique dans laquelle elle a exprimé sa douleur suite au décès de Guy Brice Parfait Kolélas, président de l'Union des démocrates humanistes (UDH-YUKI) et a présenté ses condoléances aux familles biologique et politique de l'illustre disparu.

Pierre Moussa

S'agissant de l'élection présidentielle du 21 mars dernier, la majorité présidentielle s'est dite satisfaite du bon déroulement de l'ensemble des opérations électorales. Tout comme du climat de paix qui a prévalu durant le processus électoral. Elle se réjouit de l'issue heureuse de cette élection qui donne son candidat, Denis Sassou-Nguesso, vainqueur avec 88,57% des suffrages exprimés.

La Majorité présidentielle félicite le Président élu et le rassure de son engagement à l'accompagner dans la concrétisation de son projet de société: *«Ensemble, poursuivons la marche»*.

Elle exhorte le Gouvernement à maintenir le cap afin de respecter les échéances électorales futures.

Pascal AZAD DOKO

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Assemblée Générale de Energie Electrique du Congo (E^2C) S.A. s'est réunie ce lundi 29 mars 2021 en session extraordinaire à Brazzaville. Elle a, au cours de cette session, adopté l'augmentation du capital d'E^2C S.A. Cette opération s'est effectuée par l'émission de 1.099.000 actions nouvelles d'une valeur de 100. 000 F. CFA chacune.

Le capital social d'E^2C S.A. s'élève désormais à 110.000.000.000 (cent dix milliards) F. CFA contre 100.000.000 (cent millions) F. CFA à la création de la société. Il est divisé en 1.100.000 actions entièrement détenues par l'Etat.

Cette augmentation du capital consacre l'aboutissement de la mutation de l'entreprise. En effet:

- E^2C devient une société anonyme unipersonnelle avec conseil d'administration, régie par les dispositions du droit OHADA;

- E^2C, désormais dotée d'une structure de capital reflétant la valeur de l'ensemble de ses actifs, devient en situation de lever les fonds nécessaires à la mise en œuvre d'un ambitieux programme d'investissement;

- E^2C s'arrime, par conséquent, aux meilleurs standards en matière de gouvernance d'entreprise.

COVID-19

Le ministre Mondjo invite les personnels de la Force publique à se faire vacciner

Dans la suite logique de la campagne de vaccination contre le Coronavirus lancée le 25 mars dernier par le Président de la République et son épouse, le ministre de la Défense nationale, Charles-Richard Mondjo, s'est également conformé à cette exigence, en lançant officiellement la campagne de vaccination au sein de la Force publique. C'était le mercredi 31 mars 2021 à l'hôpital central des armées Pierre Mobengo de Brazzaville. Le ministre de la Défense a invité les personnels de la Force publique à se faire vacciner. A la tête d'une délégation des membres du Commandement, il s'est fait vacciner en premier pour sa première dose, tout en suivant toutes les étapes prévues.

Charles-Richard Mondjo se faisant prendre la tension avant la vaccination

Concernant la Force publique, trois sites ont été choisis: l'hôpital central des armées Pierre Mobengo pour les Forces armées congolaises (FAC), la caserne de la Sécurité civile (Sapeurs-pompiers) pour les Forces de police et la Clinique de la Garde républicaine pour la Gendarmerie nationale et la Garde républicaine.

Sur l'intérêt de se faire vacciner contre la COVID-19, le ministre Charles-Richard Mondjo a estimé que: *«Pour les Forces armées congolaises, la Gendarmerie nationale, les Forces de police, c'est aujourd'hui que nous lançons cette opération de vaccination. Le seul message pour les policiers, militaires et gendarmes, c'est de se faire vacciner. Nous sommes dans une corporation où nous vivons ensemble et c'est par devoir de solidarité que nous devons nous faire vacciner pour ne pas transmettre la maladie à nos frères d'armes. Donc, il faut se faire vacciner. Je recommande aux officiers généraux, officiers supérieurs, officiers, sous-officiers et hommes de rang de se faire vacciner, c'est un devoir moral».*

Depuis plus d'une année, la pandémie de COVID-19 ne cesse de frapper toute la planète, et l'option de la vaccination semble être le devoir de sortie de cette crise sanitaire mondiale. Les personnels de l'Armée, de la Police et de la Gendarmerie nationale qui ne sont pas épargnés de cette pandémie sont également durant cette campagne soumis au contrôle préliminaire avant de recevoir leur dose de vaccin.

Alain-Patrick MASSAMBA

Les personnels de l'administration pénitentiaire appelés à se faire vacciner

Les personnels de l'administration pénitentiaire : les directions centrale de la direction centrale zone centre, de la Maison d'arrêt et de correction de Brazzaville, les services sociaux judiciaires près la Cour d'appel de Brazzaville, du Tribunal de grande instance et des Tribunaux d'instance de Brazzaville ont été édifiés, mardi 30 mars 2021 à Brazzaville, sur la vaccination et son importance, surtout sur les vaccins chinois Sinopharm et russe Spoutnik V. Vaccins contre le Coronavirus utilisés actuellement au Congo afin de permettre à ces derniers de les connaître et de prendre l'engagement d'aller se faire vacciner.

Jean-Blaise Komo (au milieu) et Aristide-Gilbert Nianga (à d.)

En organisant cette communication, le colonel Jean-Blaise Komo a voulu dissiper la peur créée par les informations publiées sur les réseaux sociaux et dans certains médias sur les effets indésirables de certains vaccins. Ainsi, les participants ont été édifiés sur les vaccins Synopharm et Spoutnik V, sur leur composition, l'historicité, l'aperçu sur l'immunité et les effets secondaires de ces vaccins. L'exposé a été fait par le médecin-colonel Aristide-Gilbert Nianga, coordonnateur de la campagne vaccinale au niveau des structures opérationnelles de la Présidence de la République. *«Les vaccins que le Congo a reçus au travers de la fibre amicale avec la Chine et la Russie, sont des vaccins qui sont efficaces, tant le rapport et le vice risque a été bien scotché, bien apprécié pour le profil des populations et de toutes les personnes qui vont les recevoir»*, a-t-il expliqué.

Après les échanges fructueux entre l'exposant et l'assistance, le directeur général de l'administration pénitentiaire, le colonel Jean-Blaise Komo, a invité les personnels de l'administration pénitentiaire à aller se faire vacciner: *«Comme vous le savez le personnel pénitentiaire est au quotidien en contact avec les personnes privées de liberté. Nous devons être en bonne santé, immunisés, à l'abri de cette pandémie de coronavirus afin que nous ne puissions pas contaminer les personnes qui sont dans nos maisons d'arrêt, et nous contaminer entre nous-mêmes dans les différentes directions de notre administration. C'est pourquoi, nous allons inviter le personnel après la programmation que les services de santé de la Garde républicaine vont mettre à notre disposition, avec le ministère de la Santé. Nous allons nous déplacer soit à la clinique médicale de la Garde républicaine, soit sur place à la Maison d'arrêt de Brazzaville où nous avons une structure sanitaire pour nous permettre de nous faire vacciner»*. Et de poursuivre : *«Je crois que nous sommes tous édifiés, toutes nos peurs sont tombées».*

La campagne de vaccination des personnels de l'administration pénitentiaire s'étendra dans tout le pays.

GODS

COOPÉRATION

L'Afrique du Sud veut impulser les relations économiques avec le Congo

L'ambassade d'Afrique du Sud au Congo entend donner plus de tonus aux relations économiques avec le Congo. Son ambassadeur, le colonel Johny Sexwale, l'a dit mercredi, au cours d'un cocktail dit *«de réseautage»* organisé mercredi 31 mars. Il a rassemblé des hommes d'affaires et des acteurs du milieu économique actif du Congo: le ministère congolais du Commerce, le ministère des Hydrocarbures, la Chambre de commerce de Brazzaville et l'Agence congolaise pour la promotion des investissements (API).

Hommes d'affaires sud-africains et décideurs économiques congolais se sont montrés désireux de booster des relations qui gagneraient à être boostées parce que, comme l'a souligné le président de la Chambre de commerce de Brazzaville, Paul Obambi, les deux pays ont des relations amicales qui se sont manifestées à plusieurs occasions, notamment aux visites des différents Chefs d'Etat sud-africains à Brazzaville. A commencer par le premier et très emblématique d'entre eux, Nelson Mandela.

***«Mon Gouvernement et le Gouvernement de la République du Congo m'ont clairement indiqué que l'ambassade d'Afrique du Sud en République du Congo doit redoubler d'efforts pour rapprocher pour rapprocher encore plus nos pays»,* a indiqué Johny Sexwale, au cours de cette réception qui se déroulait à l'hôtel Olympic Palace. Un lieu devenu caractéristique depuis une rencontre précédente entre un Président sud-africain et la classe économique congolaise.**

***«Le message que je dois apporter ici est le fait que l'Afrique du Sud est ouverte et prête à faire des affaires avec toutes les parties prenantes et acteurs de la République du Congo»,* a dit M. Sexwale.**

Il a indiqué les différents avantages que le Congo aurait à disposition dans une coopération avec l'Afrique du Sud: proximité des fournisseurs, visa gratuit, know-how mondialement reconnu dans des domaines aussi variés que l'eau, l'électricité, la santé, le tourisme, les possibilités d'études, un taux de change avantageux, etc…

Toutefois, cette politique de mains tendues et de fraternité ouverte devra se faire dans l'encadrement par des règles: «Nous exhortons ceux qui visiteront notre pays à se conformer aux exigences en matière de visa et à respecter nos lois», a mis en garde l'ambassadeur Sexwale.

Albert S. MIANZOUKOUTA

Coup d'oeil en biais

Une détention qui foule au pieds les droits de l'homme?

Selon deux organisations de la société civile, le CDHD et le mouvement Ras-le-bol, Christ Dongui Ganga, coordonnateur adjoint du mouvement citoyen Ras-le-bol, est détenu depuis le 25 mars dernier à la Centrale d'intelligence et de documentation, ex- Direction générale de la surveillance du territoire (DGST). Il aurait été arrêté à son domicile à 5h du matin par des agents non identifiés qui ont escaladé le mur de son domicile, lui ont exigé, sous la menace, d'ouvrir la porte de la maison, l'ont menotté et conduit là où il est en détention, *«sans au préalable l'informer du motif de son arrestation, en violation de l'article 11 de la Constitution»*. Les responsables de deux organisation demandent une libération immédiate de ce jeune activiste. *''Avec de telles pratiques, l'Etat de droit tant annoncée par les autorités sera loin d'être une réalité''*, a commenté un interlocuteur.

Coupures d'électricité: l'insupportable

Dans de nombreux quartiers de Brazzaville, les coupures d'électricité ont atteint un tel niveau insupportable qu'on se demande s'il s'agit toujours des fameux délestages. Au cours d'une journée, dans un quartier, on peut compter trois à quatre coupures d'électricité, voire plus suivies de baisses de tension. Les abonnés ne savent plus à quel saint se vouer. C'est dans ce contexte que le barrage de Sounda que le président a promis de construire est attendu comme une bouée de sauvetage, même si nombreux n'y croient pas, puisqu'il avait déjà fait cette promesse… en 2016!

L'eau rationnée à Brazzaville

Comme pour l'électricité, la situation de l'eau potable dans la capitale congolaise a atteint un niveau inquiétant. En effet, des quartiers entiers demeurent pendant des semaines, voire des mois, sans eau potable. Les habitants sont obligés de faire de longs parcours, bidons jaunes et vidanges d'eau minérale en mains ou dans des brouettes, pour s'approvisionner en eau potable. Confrontées à de sérieuses difficultés, La Congolaise des eaux (LCDE) ne sert plus sla capitale qu'avec des coupures prolongées. Voilà, un autre chantier pour le président élu.

Sassou élu, et après ?

Après l'élection sans surprise de Denis Sassou-Nguesso, on spécule déjà sur la suite. D'aucuns affirment : *«Dès que la Cour constitutionnelle proclamera les résultats définitifs, suivra la cérémonie d'investiture dans le nouveau siège du Parlement, Place de la République»*. On y *«accélérerait les derniers travaux de finition»*. Des milliers de militants seront conduits sur les lieux, *«pour montrer que tout le peuple congolais aime son président»*. Quant au nouveau gouvernement, il n'y a plus de doute là-dessus et on y pense à la majorité présidentielle. *«Si Denis Sassou-Nguesso est réélu, un nouveau gouvernement sera mis en place»,* affirmait Pierre Moussa à la presse le 18 mars dernier dans un hôtel de la capitale.

Les fonctionnaires, eux, attendent les salaires

Les fonctionnaires sont inquiets, parce que nombreux ont les poches vides. Ils attendent le salaire du mois de mars qui tarde à tomber. Souvent, ils passent aux guichets entre le 26 et le 30 du mois. Mais jusqu'à ce 31 mars, aucune rumeur de «virement» ne s'était répandue. Dans l'administration, l'absentéisme, les retards au travail se sont accentués. Les fonctionnaires espèrent que dès la fin de cette semaine, ils retrouveront le sourire.

Il a failli percurter un chien et plonge dans un caniveau

Pour avoir voulu éviter un chien en divagation, un motocycliste s'est retrouvé dans un caniveau, très gravement blessé. C'était dans la nuit du mercredi 31 mars 2021 à Bacongo, sur l'avenue Simon Kimbangou. On ne le dira jamais assez: la divagation des animaux en milieu urbain, n'est pas sans conséquence. D'où nécessité de fermeté pour une véritable salubrité urbaine.

Erratum

Dans l'édition précédente, en page 4, nous avons commis une erreur dans l'article intitulé : «La Cour constitutionnelle a réceptionné les résultats provisoires. Au lieu de Emmanuel Koupé, lire plutôt : Emmanuel Poupet, secrétaire général adjoint de la Cour constitutionnelle.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

STATISTIQUES

15 annuaires pour photographier la réalité du Congo

L'Institut national de la statistique (INS) a rendu public le 24 mars 2021 les annuaires statistiques 2018. Pour la première fois, il a produit simultanément 15 annuaires statistiques dont 12 départementaux, 2 sectoriels et un national. Ces annuaires présentés par Jean Elvis Moboula, directeur de la coordination de la statistique à l'INS, sont un condensé d'informations actuelles de la situation socioéconomique et démographique du Congo. Ces documents visent à offrir aux utilisateurs des données statistiques de qualité afin de les édifier sur les potentialités du pays; satisfaire les utilisateurs ayant des besoins de plus en plus diversifiés d'une part et permettre l'élaboration et le suivi-évaluation des programmes et plans de développement nationaux, départementaux et sectoriels d'autre part.

Les organisateurs et les participants

Présentant le processus de conception de ces annuaires statistiques 2018, Jean Elvis Moboula a rappelé que les annuaires statistiques sont des documents qui doivent être produits par l'INS en sa qualité de coordonnateur technique des systèmes statistiques nationales, les services statistiques sectorielles ainsi que par les directions départementales de la statistique. Le dernier annuaire au Congo date de 2014.

Les principales étapes du processus ont concerné un processus participatif et inclusif sanctionné par les ateliers de validation des documents à tous les niveaux de la conception jusqu'à la production finale du document. La première étape a commencé par le choix des sectoriels. 4 secteurs ont été choisis: l'agriculture, les mines, les télécommunications et la promotion de la femme parmi 16 sectoriels faute de multiples contraintes.

L'annuaire statistique national contient 576 pages en 4 parties à savoir: les informations générales; les statistiques sur l'environnent; les statistiques démographiques et sociales et les statistiques économiques. Il compte 30 chapitres. Quelques innovations ont été soulignées à l'annuaire 2018 par rapport aux annuaires précédents: le cadre légal de la production statistique, la loi n°36 du 30 octobre 2018 sur la statistique officielle ainsi que le tableau des principaux indicateurs.

Les annuaires statistiques départementaux sont faits à l'image de l'annuaire statistique national. Chaque annuaire départemental contient les annuaires statistiques du département. Les informations contenues dans le document national et les documents départementaux ont été harmonisés pour éviter des contradictions.

Pour ce qui est des annuaires statistiques sectoriels, chaque annuaire a deux parties: la partie A porte sur les informations générales du secteur et la partie B est consacrée aux statistiques spécifiques pour le secteur.

Parmi les difficultés rencontrées, Jean Elvis Moboula a souligné: la mauvaise tenue des statistiques au ministère de l'Agriculture par manque de centralisation des données, l'insuffisance des moyens financiers malgré l'appui du PSTAT. Cette insuffisance, a-t-il indiqué, a eu d'autres conséquences notamment l'abandon de certaines étapes et de certaines parties notamment l'Etat civil.

En perspective, le directeur de la coordination de la statistique à l'INS a relevé qu'il sera nécessaire de capitaliser l'expérience de 2018, tout en la pérennisant afin d'améliorer la qualité des produits statistiques et satisfaire les besoins sans cesse croissants et diversifiés en données statistiques, car la demande ne fait que croître; inscrire la production des annuaires statistiques dans le processus de suivi du Plan national de développement (PND) et des Objectifs de développement durable (ODD); couvrir le plus grand nombre de sectoriel en donnant la chance à tous ceux qui n'ont pas encore produit; poursuivre et assurer le processus de renforcement de capacité dans les directions départementales et même dans les sectoriels qui ont déjà réalisé la production; mettre à jour la production des annuaires statistiques; rattraper tout le retard accumulé et faire en sorte que l'annuaire statistique national soit produit chaque année.

Le directeur général de l'INS Gabriel Batsanga a rappelé que l'annuaire statistique est un recueil publié annuellement dont l'objectif est de fournir des données statistiques multisectorielles sur une période de 5 ans. Leur parution, a-t-il dit, intervient au moment où le Gouvernement s'est résolument engagé dans le processus d'élaboration de la stratégie nationale de développement de la statistique pour la période 2021-2025.

Une présentation du site de l'INS a été faite par le chef de service informatique M. Bokolo.

Jacqueline MAKAYA

Qui me répondra?

Peut-on connaître l'impact réel des réseaux sociaux sur les jeunes: négatifs ou positifs aussi?

Micheline KELA, (Ngamakosso, Brazzaville)

CONGO/UNFPA

Evaluer les ressources financières pour atteindre les trois résultats transformateurs fondamentaux

Conformément à la vision énoncée dans le programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux cibles fixés dans les 17 Objectifs de développement durable (ODD), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) s'est engagé à accompagner le Congo à réaliser trois résultats transformateurs: zéro décès maternel évitable; zéro besoin non satisfait en planification familiale; zéro violence basée sur le genre et pratique néfaste à l'endroit des filles et des femmes. Le ministère de la Santé et de la Promotion de la femme avec l'appui de l'UNFPA a organisé le 30 mars 2021 une réunion de présentation et d'appropriation par les acteurs publics des résultats de l'étude d'investissement sur ces trois résultats transformateurs.

Mohamed Lemine Salem Ould Moujtaba et Florent Balandamio

La réunion a été présidée par Florent Balandamio, directeur de cabinet du ministre de la Santé qui avait à ses côtés Mohamed Lemine Salem Ould Moujtaba, représentant résident de l'UNFPA.

Au cours de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) tenue en novembre 2019 à Nairobi, l'UNFPA, a indiqué Mohamed Lemine Salem Ould Moujtaba, a mis en place des outils permettant d'évaluer les ressources financières nécessaires à l'atteinte de ces trois résultats transformateurs d'ici 2030. Environ 264 milliards de dollars sont nécessaires pour atteindre ces résultats à l'échelle mondiale. Plus de 83% de cette somme estimée sont encore à mobiliser.

Le dossier d'investissement, a-t-il dit, va apporter des éléments de réponse à cette question, aidant ainsi les Gouvernements et tous les acteurs d'aide au développement à s'approprier de cet outil et de jauger les efforts qu'il faudra fournir pour les 9 prochaines années. *«Cette étude est un outil de mobilisation des ressources et aussi un outil de plaidoyer. Ce document permet d'avoir une évaluation du coût nécessaire à l'atteinte de ces résultats. Si ce document est validé par le Gouvernement, il va servir à développer des outils de plaidoyer mais aussi des argumentaires pour la mobilisation des ressources. Il va aussi à informer d'autres partenaires avec qui ils vont développer des programmes»*, a précisé le représentant de l'UNFPA.

Les séminaristes à la réunion

A l'ouverture des travaux, Florent Balandamio a souligné que le Congo a accompli ces dernières années des progrès importants en matière de planification familiale, de santé de la mère et de l'enfant, ainsi que dans le domaine de la lutte contre les violences basées sur le genre. Cependant, a-t-il relevé, ces progrès n'ont pas été suffisants pour atteindre les cibles fixées aux niveaux international et national. Aussi, le Gouvernement s'est-il résolument engagé dans une série de profondes et ambitieuses réformes de son système de santé à travers la revitalisation des districts sanitaires et la réforme hospitalière. Ces réformes, a rappelé le directeur de cabinet, ont permis d'améliorer les indicateurs dans divers secteurs. Le ratio de mortalité maternelle est passé de 890 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes en 1990 à 781 en 2005 puis à 436 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes en 2015. La cible étant 233 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes à l'horizon 2030.

Pendant plusieurs années, a poursuivi le directeur de cabinet, le Congo a entrepris l'intégration des services de planification familiale aux niveaux périphérique et intermédiaire de la pyramide sanitaire.

A l'instar de certains pays d'Afrique, notamment le Mali, le Burkina-Faso et la Mauritanie, le Congo s'est lancé dans le processus d'évaluation des coûts de ces résultats transformateurs au niveau national et d'élaboration de son dossier d'investissement. Il a bénéficié de l'appui technique d'Avenir Health, du bureau régional et d'un consultant international pour élaborer le document qui sera présenté lors de la table ronde nationale.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

SANTÉ

Lancement de la campagne de vaccination au CHU-B

Afin de renforcer la lutte contre la pandémie à COVID-19 au niveau national, Denis Bernard Raiche, directeur général du CHU-B a lancé mardi 30 mars 2021 au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B) la campagne de vaccination au sein du plus grand hôpital de Brazzaville. Environ 2000 agents sont attendus chaque jour pour cette campagne, de 14h à 18h, pendant trois mois. Le directeur général du CHU-B a été le premier patient à recevoir la première dose du vaccin, une manière d'inviter son personnel à se faire vacciner.

Denis Bernard Raiche recevant sa première dose de vaccin

Comme partout dans les autres points de vaccinations, deux vaccins sont administrés: le Spoutnik V des Russes en provenance des Emirats Arabes Unis et Sinopharm de la République populaire de Chine. *«Se faire vacciner, c'est participer à ne pas contaminer les autres, c'est aussi me protéger moi-même pour ne pas éventuellement attraper la COVID-19. J'ai respecté l'ensemble des mesures barrières. J'ai même été à deux reprises passé le test, c'était négatif. Ce n'est pas parce qu'on a le vaccin, qu'il faut arrêter les mesures barrières», a souligné Denis Bernard Raiche.*

Le directeur général du CHU-B a invité son personnel et la population à venir en grand nombre se faire vacciner, car il y a toujours un risque; le personnel est toujours en proximité avec les patients.

Elianne Sorelle Mekoyo, de la Commission de vaccination COVID a expliqué que le patient doit arriver à l'accueil, passer par l'enregistrement, l'entretien avec le psychologue, l'entretien avec le médecin et enfin la vaccination. Après l'étape de vaccination, il doit se reposer pendant 30 minutes. Au finish, il doit s'orienter vers l'enregistrement final ou il recevra un coupon pour la deuxième dose plus tard.

Jean Marie Mbongo, un membre du personnel se sent rassuré: «Je me sens très bien après avoir pris ma première dose de vaccin. Il est la solution qui est proposée. Il faudrait que tout le monde se fasse vacciner».

A noter que 24 sites de vaccination ont été choisis, dont 15 à Brazzaville, 8 à Pointe-Noire et 1 dans la Cuvette. Les autres départements seront inclus dans la deuxième phase.

A. N'K-K.

COTE D'IVOIRE

Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé définitivement acquittés par la CPI

La Cour pénale internationale de La Haye aux Pays-Bas par l'entremise du juge Chile Eboe-Osuji a rendu publique, mercredi 31 mars 2021, sa décision en appel sur l'affaire Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé à propos des violences post-électorales qui ont coûté la vie à plus de 3000 Ivoiriens. La Chambre d'appel de la CPI a rejeté l'appel du procureur et a confirmé la décision de première instance qui, en janvier 2019 acquittait les deux accusés.

Laurent Gbagbo

Charles Blé Goudé

A l'annonce de son acquittement, l'ancien président Laurent Gbagbo a laissé exploser sa joie en levant deux pouces en l'air. Le président de la Chambre d'appel de la CPI a rendu son arrêt après presque deux heures passées à égrainer et démonter les arguments du bureau du procureur. Après quoi il a conclu: *«La Chambre rejette l'appel de l'accusation et confirme la décision prise en première instance».* Laurent Gbagbo et son ancien ministre de la Jeunesse Charles Blé Goudé sont définitivement acquittés.

A cela il faut ajouter que la Chambre d'appel a aussi révoqué les conditions à leur remise en liberté et demandé au greffier d'organiser leur transfèrement vers un ou des Etats de leur choix. En clair, les deux hommes sont innocentés, libres et peuvent rentrer, s'ils le souhaitent, en Côte d'Ivoire.

Cependant, cette décision de la CPI ne fait l'unanimité. Si les partisans de Laurent Gbagbo et de Charles Blé Goudé exultent de joie, cette décision est un revers pour la procureure Fatou Bensouda qui échoue dans ces deux cas à un peu plus de deux mois de la fin de son mandat. Mais aussi aux victimes du conflit post-électoral qui ne bénéficieront d'aucune indemnisation.

Du côté de la défense des deux hommes, c'est évidemment le soulagement qui domine. *«Dix ans presque jour pour jour, après les événements que vous connaissez (la crise post-électorale), le président Gbagbo triomphe»*, a souligné Emmanuel Altit, l'avocat de l'ancien président ivoirien. En poursuivant : *«c'est la victoire de la Justice. C'est aussi la victoire d'un homme injustement accusé et dont l'innocence a été pleinement reconnue. La Cour a dit le droit, elle a décidé que la procédure initiée par le procureur est terminée, faute de combattants en quelque sort. Chacun retourne chez soi. Théoriquement, Laurent Gbagbo peut rentrer chez lui ».*

De sont côté, Charles Blé Goudé s'est brièvement exprimé à sa sortie de la CPI. Avant de rejoindre ses partisans. *«On y est arrivé»,* a-t-il lancé. Heureux, il espère rentrer très vite en Côte d'Ivoire. Malheureusement, il n'a pas toujours son passeport.

Gaule D'AMBERT

MALI

Visite de Florence Parly à Bamako après le rapport de l'ONU sur la frappe de Bounti

La ministre française des Armées, Florence Parly effectue une visite à Bamako depuis mercredi 31 mars 2021. Elle séjourne dans ce pays pendant qu'un rapport de l'ONU met en cause l'armée française dans la frappe de Bounti.

Florence Parly

En effet, la ministre française des Armées est arrivée au Mali dans le cadre du renforcement de la lutte contre le terrorisme.

Florence Parly est accompagnée de ses homologues estonien et tchèque, dont les pays sont comme la France membres de la Force Takuba qui regroupe également des militaires suédois. Un détachement italien est sur le point d'intégrer le groupe. Ces unités de Forces spéciales européennes au Sahel ont déjà mené dans le Nord du Mali une vingtaine d'opérations, entre autres, avec les troupes maliennes.

Les trois ministres effectueront également une visite de terrain pour encourager leurs troupes. Celles-ci ont aussi pour mission d'appuyer le déploiement des services de base et des services publics de l'Etat dans les zones les plus isolées, afin de rapprocher l'administration des administrés. La délégation rencontrera aussi dans la capitale malienne des responsables de l'Etat, parmi lesquels, le président malien de transition, son vice-président le colonel Assimi Goïta, ainsi que le ministre de la Défense. De nombreux analystes se demandent si le rapport de l'ONU sur la frappe française dans le village malien de Bounti sera évoqué.

Au Mali, la polémique continue suite à la publication du rapport des Nations unies affirmant que les frappes de l'armée française ont visé un mariage et qu'au moins 19 civils ont été tués. La force Barkhane maintient sa version initiale, et affirme que la frappe a bien visé un groupe jihadiste sur la base de renseignements solides. S'agissant de cette question, Paris et Bamako sont pratiquement sur la même longueur d'onde. Peu après l'intervention de Barkhane, dans ce village malien de Bounti, l'armée malienne appuyait la version française. Ce sont bien des jihadistes qui ont été visés. La ministre française défendra donc ici cette version des faits.

Nous avons un rapport de l'ONU, auquel nous avons d'ailleurs contribué, qui n'avance aucune preuve, que des témoignages. Des témoignages dont on ne connaît pas l'origine et dont on ne connaît pas les conditions dans lesquelles ils ont été recueillis, en particulier si les personnes qui ont témoigné ont une allégeance à des groupes terroristes ou des puissances étrangères. Mais le rapport de la division des droits de l'homme de l'ONU dit autre chose. Pour l'ONU, *«ce sont essentiellement des civils qui ont été tués le 3 janvier dernier dans la frappe de Barkhane près de Bounti».*

Le porte-parole d'Antonio Guterres, secrétaire général des Nations unies, fait part de ses préoccupations sur le respect du principe de précaution. A Paris, le ministère français de la Défense et l'armée maintiennent que Barkhane a frappé des terroristes.

A.-P. MASSAMBA

A nos lecteurs

En raison des festivités pascales, la semaine prochaine, notre parution se limetera à une seule édition. Elle portera la date du 8 avril 2021

Bonne fêtes

MISSION CONJOINTE D'OBSERVATEURS AFRICAINS

Les délégués saluent la tenue du scrutin présidentiel au Congo

La mission conjointe des organisations africaines membres de l'ECOSOC des Nations unies a validé le scrutin du 21 mars 2021 au Congo et salué son caractère apaisé et transparent. C'est ce qu'a annoncé le Béninois Oyéoussi Charles Balogoun mardi 23 mars pendant la déclaration du rapport. La mission a noté avec satisfaction que le Gouvernement congolais s'est résolument inscrit dans le respect des textes fondamentaux de la démocratie.

Oyéoussi Charles Balogoun (au milieu)

L'évaluation du scrutin a rappelé Oyéoussi Charles Balogoun, a été basée sur les contrats et compte-rendu des observateurs déployés sur le terrain. Dans la quasi-totalité des bureaux de vote visités, le matériel était disponible en quantité suffisante. Le secret de vote a été protégé dans tous les bureaux visités. Le matériel sensible et lourd était en place et à temps nonobstant quelques retards dans certains bureaux de vote. La mission conjointe a constaté la mobilisation des femmes en qualité d'électrice. Toutefois, elle regrette la faible représentativité des femmes en tant que membres des bureaux de vote et aussi en tant que représentant de candidats. La mission conjointe a aussi salué le bon esprit dans lequel les médias tant nationaux qu'internationaux ont travaillé tout au long du processus en respectant la déontologie.

La mission conjointe a fait un certain nombre d'observations: le déroulement du scrutin dans le strict respect des lois et règlements établis en la matière, la maturité du peuple congolais pour la promotion de la démocratie et l'encrage de la gouvernance locale. Et a formulé quelques recommandations: aux autorités publiques de continuer d'assister et d'appuyer la Commission nationale électorale indépendante (CNEI) pour toutes les opérations relatives au processus électoral pour qu'elle soit une administration harmonieuse et efficience; prendre des mesures en vue d'accroître la participation et l'implication des femmes dans le processus électoral et dans les instances de prise de décision; aux candidats et aux partis politiques de continuer à travailler au maintien du climat de paix et la sécurité dont jouit le pays, de renforcer leur confiance dans les instances chargées de l'organisation des élections au Congo et à la société civile, de continuer à s'impliquer dans le processus électoral afin de maintenir et de renforcer la confiance entre acteurs politiques congolais. Malgré quelques dysfonctionnements a indiqué Oyéoussi Charles Balogoun de la République du Bénin, le scrutin s'est globalement déroulé dans la transparence.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

44e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DU CARDINAL EMILE BIAYENDA

Sœur Marie Brigitte Yengo évoque la mémoire du Bon cardinal

Un mois avant son assassinat le 22 mars 1977, le cardinal Emile Biayenda avait reçu les vœux temporaires de sœur Marie Brigitte Yengo, de la Congrégation des religieuses congolaises du Rosaire, fondée par Mgr Théophile Mbemba, premier archevêque congolais de Brazzaville. A l'occasion de la commémoration le 22 mars dernier du 44e anniversaire de la mort du cardinal Emile Biayenda, sœur Marie Brigitte Yengo, présidente de la fondation qui porte le nom du vénéré cardinal, a bien voulu se prêter aux questions de La Semaine Africaine.

**** Le 22 mars 1977 disparaissait de manière tragique le cardinal Emile Biayenda. Aujourd'hui, 44 ans après, que peut-on retenir de ce grand Pasteur?***

**Je revois toujours sa réponse à l'appel de Dieu qui était totale et sans réserve, exprimée à travers sa vie d'humilité, de service, de pasteur, de martyr, pour accueillir la grâce divine à toutes les situations. Nous avons tous lu avec passion durant sa neuvaine du 13 au 21 mars 2021, combien ce grand pasteur a souffert en 1965 avec des moments d'emprisonnement et de supplice dans son corps meurtri et plein de marques de tortures. Malgré les obstacles rencontrés dans son parcours, il n'avait jamais vécu en homme découragé et sans espérance. Il vivait uniquement de sa foi avec de véritables actions qui laissaient place à l'action salvatrice de Dieu, dans le principe véritable des Béatitudes.

En effet, *«La pierre rejetée des bâtisseurs, reste et demeure la pierre d'angle, et c'est là l'œuvre du Seigneur, une merveille à nos yeux»*. Sa vocation sacerdotale, couronnée de multiples élévations, a résumé son obéissance et sa fidélité à son maître qui, d'un seul coup, a su le faire pénétrer dans son amour imprégné de charité, qui ne désirait que le salut de tous les congolais. Il a prêché et vécu une vie de paix autour de tous ceux qu'il instruisait dans son pays. Il avait accumulé par son engagement et enregistré en faveur de toutes les causes nationales, les fruits de la grâce de Dieu. Il était en avance avec son temps, ce plus jeune cardinal de 46 ans, qui côtoyait tous les séniors du Vatican et lancé l'œcuménisme au Congo pour être dans le bain de la source de l'amour, réconciliateur de Dieu en Jésus-Christ. Ce grand pasteur a opéré à travers l'histoire aujourd'hui et l'intermédiaire du Saint-Esprit, l'unité des chrétiens, comme un réel et solennel évènement de la communion de toutes confessions religieuses. Ce véritable héritage continue à prendre corps dans toutes nos Eglises sœurs et garder ainsi l'universalité de notre foi en Jésus-Christ, mort et ressuscité pour nous tous. Dans sa lettre pastorale sur: *«Le Chrétien dans la Communauté nationale»* du 14 février 1972, il écrivait: *«Au nom même de la foi, le chrétien doit s'engager à militer pour la justice, l'égalité et la paix entre tous. Au nom même de la foi, il s'adonne au travail pour conquérir le plus et le mieux être pour lui-même et ses concitoyens»*. Ce message du Bon cardinal Emile Biayenda reste d'actualité et devrait tous nous interpeler.

**** Vous êtes l'une des Religieuses à avoir émis les vœux temporaires entre les mains du cardinal Emile Biayenda le 20 février 1977. Peut-on dire que c'était votre dernière entrevue avec ce dernier et quel souvenir en gardez-vous?***

**En nous consacrant avec ma consœur, sœur Marie Jeanne NDISSA le 20 février 1977, le cardinal nous a données en cadeau spirituel extraordinaire en nous imposant ses mains sa plus grande bénédiction paternelle. Avec le recul, je sens qu'il a et continue de raviver en moi la flamme de ma vocation en don véritable de Dieu. Il m'arrive de revoir comme un

Sr Marie Brigitte Yengo

film ce moment intense de prière au cours de la célébration eucharistique de nos premiers vœux. Je sentais le Christ qui par Saint Jean 17,17 parlait au Bon cardinal Biayenda ce jour-là: *«Consacre les dans la vérité; ta parole à toi est vérité, comme tu m'as envoyé dans le monde, moi aussi, je les ai envoyés dans le monde. Et, pour eux, je me consacre moi-même, afin qu'ils soient eux aussi consacrés en vérité»*. Ce discours de Saint Jean est celui du cardinal. Pour moi, c'est une révélation du Christ qui m'exhorte en disciple aimant et spirituel que je dois être. Avant son assassinat, beaucoup de faits et gestes de sa part envers moi s'étaient exprimés, surtout quand j'avais assisté à sa dernière messe du 22 mars 1977 au matin dans son oratoire, après avoir terminé la nôtre (messe) à la cathédrale Sacré-Cœur, célébrée à 6h par Mgr Louis Badila, alors vicaire général. Oui, en effet, notre consécration englobe de nombreux souvenirs inoubliables de portée historique, aujourd'hui exaltante mais aussi intérieure dans la simplicité qui caractérise ce qu'il y a de plus personnel, de l'abandon de moi-même en ce dernier adieu de notre *«Papa cardinal»*, supérieur général de notre Congrégation diocésaine, fondée par son aîné et prédécesseur d'heureuse mémoire, Mgr Théophile Mbemba. Que son sang de martyr, uni au précieux sang de notre Seigneur Jésus-Christ, nous donne plus que jamais les grâces de paix dont nous avons tous besoin pour notre peuple!

**** Vous avez créé une fondation qui porte le nom du cardinal Emile Biayenda:***

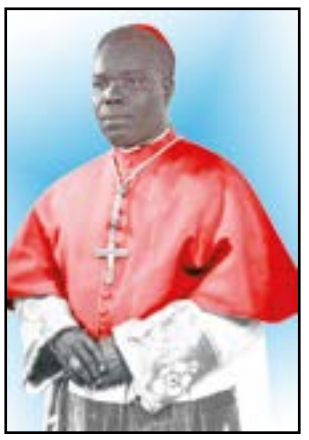

Cardinal Emile Biayenda

Quel genre d'activités y menez-vous?

**Le cardinal Emile Biayenda, tout au long de sa vie pastorale avait travaillé à ce que l'homme réussisse et aille de l'avant, comme l'a voulu Dieu. C'est ainsi qu'il s'est beaucoup préoccupé de la famille, cellule de base de toute société, lien et lieu d'amour, lequel aboutit à l'épanouissement de l'enfant dans l'affection et l'éducation. C'est aussi dans ce sens que l'action et l'amour du cardinal Emile Biayende se sont portés sur les *«Laissés pour compte»*; ceux qui n'ont pas eu la chance d'avoir une famille, une éducation, ou en sont devenus dépourvus. A tous, il avait donné le témoignage d'une vie de charité, dans le respect de la vraie dignité de l'homme. C'est pour perpétuer cette action et cet amour que j'avais créé la fondation cardinal Emile Biayenda (FOCEB), dont les activités sont basées sur la redynamisation des valeurs familiales, la promotion des personnes malades et avec handicap avec les créations de nombreux ateliers (soudure avec fabrication des tricycles que nous octroyons et des grilles, couture, poteries, vanneries etc.). Nous envisageons également la formation des jeunes en électricité, briqueterie, menuiserie, mécanique, formation de toutes sortes pour un emploi. Nous soutenons les enfants abandonnés et les personnes désœuvrées. Nous avons une école des enfants intellectuellement handicapés. Nous soutenons l'école des aveugles et assurons que les malvoyants puissent obtenir des cannes blanches pour leur mobilité. Nous avons envoyé de nombreux jeunes en formation à l'école des Beaux-arts de Poto-poto, pour l'art de la peinture et de la musique. Dans les centres de polios, nous formons des nombreux jeunes en rééducation fonctionnelle et dans le métier de la pharmacie dans l'enceinte de la FOCEB à Moungali, au quartier des Dix maisons. Au centre d'appareillage, la fondation cardinal Emile Biayenda a un grand cabinet dentaire. Dans ce don d'amour, de générosité et de *«fiat»*, le cardinal Emile Biayenda donnait déjà lui-même l'exemple de la pauvreté évangélique et il insistait toujours en souriant: *«Ayez un cœur de mère, un esprit de jeunesse, une disponibilité d'enfant, un don de dévouement, une main offerte …»*. C'est donc dans ce sens que nous avions proposé de fixer et de mettre en valeur, l'essentiel des orientations pastorales, humanitaires et spirituelles de l'illustre disparu.

**** En votre qualité d'administratrice des biens de la cause de béatification et de canonisation du cardinal Emile Biayenda, dites-nous, où en sommes-nous avec ce processus?***

**Avec la grâce de Dieu et l'aide du cardinal Emile Biayenda lui-même, nous avançons mieux vers le large pour pouvoir jeter le filet, et prendre sa devise dans Luc 5 verset 5 comme modèle d'exécution: *«Sur ta parole, je jetterai le filet»*. Au préalable, une cause de béatification et de canonisation, qui en raison de sa complexité, demande beaucoup de travail, entraîne des dépenses surtout pour mettre en exergue la figure du Serviteur de Dieu, ici, c'est le Bon cardinal Emile Biayenda. En qualité d'administratrice de la gestion des biens de la cause, il est demandé outre la comptabilité, de rédiger annuellement les bilans, préventifs et récapitulatifs à soumettre au promoteur pour approbation. Et nous l'avons fait avec l'Archevêque. Pour être plus opérationnels, il nous a été demandé d'archiver tous les documents du Serviteur de Dieu et de recenser tous ses biens. Ces derniers sont par exemple: la montagne à Djiri, sa chambre au presbytère de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, sa tombe à coté de celle de Mgr Théophile Mbemba, et même dans son village natal, dans le diocèse de Kinkala.

Il nous a été recommandé entre autres dans un courrier, de demander à la communauté chrétienne, à l'ensemble du clergé, à la famille, aux amis et connaissances, s'il y aurait un bien qui appartiendrait au cardinal Emile Biayenda, de le signaler ou le rendre obligatoirement à la commission de la cause, en vue de le comptabiliser et de l'archiver.

Eu égard de ce qui précède, nous continuons de prier avec dévotion pour que cette cause aboutisse le plus rapidement possible, pour le bien être de tous les Congolais et des fidèles du monde entier. Nous savons que rien n'est impossible à Dieu et le cardinal de nous le signifier lui-même en confiance en ces termes d'espérance: *«Tout dévoile le plan de Dieu, tout est pédagogie de Dieu, tout est amour de Dieu, tout est volonté de Dieu, et tout est grâce avec Dieu, Amen»*.

Propos recueillis par
Pascal BIOZI KIMINOU

CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Calendrier annuel 2021

Du 26 au 28 janvier - Rencontre extraordinaire - CIO/Brazzaville
Du 13 au 16 avril - Session pastorale - CIO/Brazzaville
Du 11 au 17 octobre - 50e Assemblée plénière - CIO/Brazzaville

Abbé Brice Armand IBOMBO
Secrétaire Général de la CEC

REFLEXION

Les neuf grottes, phénomène spirituel à recadrer

Avec le Concile Vatican II, l'Eglise s'ouvre manifestement aux dimensions du monde car, *«les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur»*. C'est ainsi qu'apparaît dans l'Eglise les différentes expressions de foi selon la manifestation de l'Esprit Saint.

Balmin Venceslas Telotsamou

La piété populaire s'inscrit donc dans cette perspective, car elle peut aider à susciter l'éveil de la foi et vivre la secuela christi selon la sensibilité et la disposition de chacun devant le mystère chrétien. La piété populaire ou la foi populaire est donc l'expression de la largesse de l'Eglise envers les fidèles chrétiens de toute marque et de toutes catégories de pouvoir vivre leur foi de diverses manières sous la mouvance de l'Esprit Saint. Tant qu'elle se range du côté des exercices de piété naturellement facultatifs, la foi populaire se distingue cependant des actions liturgiques fondamentales et obligatoires pour l'Eglise, comme l'Eucharistie, la liturgie des heures et les sacrements.

Aujourd'hui, à côté de ces différentes expressions de foi, Chapelet, prière spontanée, Triduum, Neuvaine, Trentaine et bien d'autres encore, s'observe un nouveau phénomène, nouvelle marque de piété populaire qu'on appelle communément neuf grottes. De quoi s'agit-il? Les neuf grottes constituent un pèlerinage marial de prière qui exige la visite et la présence physique en un jour à neuf endroits différents où l'on peut trouver une grotte mariale ou du moins une statue de la Vierge Marie. Durant ce parcours en forme de chemin de croix, les pèlerins confient au Seigneur par Marie leurs intentions particulières et diverses. Nous pouvons donc dire que les neuf grottes s'inscrivent dans le prolongement de la dévotion mariale. Cependant, cette pratique n'est observable que dans les contrées urbaines à cause certainement de la proximité entre paroisses et grâce à la facilité des moyens de transport commun et privé. C'est ainsi qu'on assiste à un schéma selon lequel, pour le cas de Brazzaville sud on peut avoir pour itinéraire: le Point A=Notre-Dame du Rosaire de Bacongo; point B= Foyer Abraham de total; point C= Saint Kisito; D= Ngangouoni; E= Les Saints Martyrs de l'Ouganda; F=Grand séminaire; G= Saint Jean Apôtre ; H= Frères Gabrielistes; point I= Ndona Marie, comme terminus. Cet ordre n'est pas statique, et n'obéit qu'à une zone pastorale dans laquelle nous avons axé nos recherches, mais le phénomène est visible dans la plupart des diocèses urbains du Congo.

Le tour de toutes ces paroisses constitue à n'en point douter un vrai pèlerinage de prière et les fruits se savourent selon les dispositions de chacun et selon la bonté infinie du Père, dont les chemins sont insondables, et qui nous accorde ses grâces par son Fils, dans l'Esprit Saint.

A l'opposé du visible phénomène en ville, en campagne la pratique n'est presque pas connue à cause très certainement des longues distances géographiques, séparant une paroisse à l'autre; il faut donc parcourir par exemple 10 Km, voire plus, d'un point A à un point B, et cela paraît de la mer à boire. À ce gigantesque effort s'ajoutent d'énormes difficultés liées à la pastorale rurale et à la précarité de la vie en campagne, la plupart sinon presque tous, vivant des activités agro-pastorales et consacrant leur journée à travailler la terre. L'exercice des neuf grottes comme piété populaire n'est donc pas favorable dans les diocèses ruraux, pour ces raisons sus-évoquées. Il est donc l'apanage des contrées urbaines.

Nous pouvons donc inscrire ce phénomène dans le sillage des manifestations de l'Esprit qui agit en toute liberté. La dévotion mariale est déjà bien assise dans notre terre congolaise notamment avec la présence massive des mouvements mariaux dans nos différentes paroisses en ville comme en campagne.

Cependant, comme un phénomène nouveau, les neuf grottes donnent à réfléchir. A quel souci pastoral répond-il? Est-il une forme abrégée d'une neuvaine mariale?

Quelles que soient les raisons de sa particularité, nous sommes devant une évidence: le phénomène est bien présent et souffre des tares qu'il faut absolument corriger. En effet, la plupart de ces pèlerinages se transforment en des séances spectaculaires et tapageuses d'exorcisme ou de délivrance passionnelle très souvent par un *«berger»*. Nous sommes sans oublier que l'Esprit du Seigneur peut agir même dans les circonstances les plus douteuses de notre existence. Dans le même élan, il n'est pas aussi rare de rencontrer les pèlerins des neuf grottes témoignant des fruits et des bienfaits de cet exercice spirituel.

Du côté de l'Eglise, notamment du clergé, pour quelques-uns, le phénomène semble parfois inquiétant à cause d'un certain libéralisme qu'il occasionne au sein de l'Eglise; d'autres par contre dans le souci d'instruire, essaient d'accompagner ces groupes de pèlerins à éviter les dérapages. Cette deuxième option semble plus responsable. En effet, devant ce fléau, l'Eglise est appelée à renforcer, en amont et en aval, la formation spirituelle des chrétiens, en mettant notamment l'Eucharistie, *«source et sommet de la vie chrétienne»*, au cœur de ce pèlerinage marial, soit au début soit à la fin.

En fait, le clergé ainsi que les responsables des mouvements d'apostolat devraient veiller à ce que lors d'un pareil pèlerinage, les pèlerins soient accompagnés d'un prêtre pour canaliser les déviances et centraliser la prière en Jésus par Marie. Il faut que l'Eglise affronte ces réalités actuelles avec discernement et courage, en les acceptant comme motion de l'Esprit en son sein, Lui qui fait feu de tout bois.

Les difficultés d'une telle pastorale sont énormes, car de plus en plus, la dévotion mariale se propage et atteint les frontières des différentes professions religieuses. La Vierge Marie, n'est pas que priée par les catholiques, mais aussi par les chrétiens d'autres obédiences religieuses. Puisque les diocèses ruraux sont épargnés de ce fléau, mais peut-être devraient s'y préparer pour l'avenir, les diocèses urbains doivent prendre à bras le corps cette réalité et proposer des formations et des manuels pour canaliser les déviances qui s'y observent déjà.

Balmin Venceslas TELOTSAMOU,
IVe Année de Théologie,
Grand Séminaire Cardinal Émile Biayenda de Brazzaville.

MESSE CHRISMALE DANS L'ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

«On n'est jamais prêtre tout seul»

Habituellement célébrée le jeudi saint, la messe chrismale a été ramenée cette année, au mercredi saint, 31 mars 2021, en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville. Cette messe qui fait mémoire de l'institution du sacrement de l'eucharistie ou dernier repas partagé par Jésus avec ses disciples. Au cours de cette messe chrismale, l'évêque bénit les huiles saintes, les prêtres renouvellent leurs promesses sacerdotales qui revêt un caractère authentique.

L'archevêque de Brazzaville présidant l'eucharistie

Présidée par Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, la messe a été concélébrée par Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, et par de nombreux prêtres de divers rangs, statuts et responsabilités venus de différents diocèses du Congo, dont les abbés Antonio Mabiala et Brice Armand Ibombo, secrétaires généraux de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC), et de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), Donatien Bizaboulou, vicaire épiscopal chargé des vocations, des séminaires et du clergé, pères Pascal Taty, vicaire épiscopal chargé de la pastorale générale, Brel Malela Daouda, vicaire épiscopal chargé de la vie consacrée, Cyriaque Onuoha, vicaire judiciaire de Brazzaville, etc.

Dans une animation liturgique de la chorale des séminaristes et du chœur diocésain Les Amis du Grégorien, la messe a connu la participation de plusieurs religieux, religieuses de diverses congrégations et des fidèles laïcs venus de différentes paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville, au nombre desquels Joseph Kignoumbi-Kia-Mboungou, président de la Commission du Patrimoine de la paroisse Saint François d'Assise et candidat à l'élection présidentielle du 21 mars 2021, etc.

La messe chrismale est considérée à juste titre comme la fête du clergé. Elle a rassemblé autour de l'archevêque tout le presbyterium œuvrant dans l'archidiocèse de Brazzaville.

«En ce jour anticipé où le Christ institua le sacrement du sacerdoce, nous sommes heureux de nous retrouver, évêques, prêtres, religieux, religieuses, grands séminaristes et laïcs pour commémorer cette institution de l'eucharistie.», a déclaré l'archevêque de Brazzaville au début de la messe.

Au cours de l'homélie, Mgr Anatole Milandou a justifié le thème qu'il a attribué à cette messe *«On n'est jamais prêtre tout seul»*, extrait des propos du Pape Benoît XVI, in Africae Munus. *«On n'est jamais prêtre tout seul, c'est cette pensée du Pape Benoît XVI dans Africae Munus que j'aimerais proposer comme thème de cette célébration eucharistique au cours de laquelle nous allons renouveler nos engagements sacerdotaux. Ce renouvellement sera ainsi pour nous une occasion pro-*

Mgr Anatole Milandou

pice pour revisiter notre être prêtre aujourd'hui dans un monde en proie à des multiples crises et mutations. Au fond, la citation correcte et originale du Pape est: On n'est jamais chrétien tout seul. C'est exactement dans la partie où le Pape Benoît XVI responsabilise tous les fidèles du Christ, chacun selon la condition qui lui est propre que j'ai pris cette citation. En effet, le Pape souligne: «En exhortant chaque membre de la famille à être sel de la terre et lumière du monde, j'entends insister sur cet être qui par l'esprit devrait agir en vue du bien commun. On n'est jamais chrétien tout seul. Les dons faits par le Seigneur à chacun: évêque, prêtre, diacre, religieux, religieuse, catéchiste et laïc doivent contribuer à l'harmonie, à la communion, et à la paix dans l'Eglise elle-même et dans la société.» Autrement dit le Pape reconnaît l'importance du vivre ensemble, de l'agir ensemble et surtout de l'être ensemble pour réaliser en profondeur l'œuvre d'évangélisation confiée par le Christ à son Eglise.», a déclaré l'archevêque. Et de poursuivre: *«La mission qui nous est confiée est tellement exigeante et noble qu'elle devrait nous obliger, nous qui sommes invités à l'accomplir à avoir des attitudes sages, responsables et conséquentes. Il s'agit d'une mission à réaliser de façon solidaire et non pas de façon solitaire. On n'est jamais prêtre tout seul. Pour cela, il faut une bonne dose d'humilité, de compréhension, de sagesse, de responsabilité, de respect réciproque, de sens de l'Eglise et de disponibilité à l'accueil de l'esprit de Dieu pour aller de l'avant.»*

Les prêtres en procession d'entrée à la messe

Après l'homélie a eu lieu le rite de renouvellement des promesses sacerdotales et de la bénédiction des huiles des malades, des catéchumènes et le saint chrême, devenues par ce fait des huiles saintes.

Une vue des participants à la messe

Vers la fin de la messe, père Casimir Moukouba, directeur diocésain de la liturgie a lu quelques annonces diocésaines, notamment celles relatives au décès des religieuses, notamment la sœur au père Simplice Mbaka, de l'Ordre des Trinitaires puis à celui du frère de l'abbé Albert Kimbembé. Aussi, il a fait mention de la période de recouvrement de l'impôt diocésain décrète par l'archevêque pour réhabiliter le Petit Séminaire Saint Jean.

Intervenant en dernier, l'archevêque a remercié le clergé dans toutes ses composantes après avoir remercié son confrère dans l'épiscopat et a annoncé que la dépouille mortelle de l'abbé Joachim Babingui arrivera mardi 6 avril 2021, par le vol d'Air France. Ses obsèques auront lieu mercredi 7 avril prochain, à la Cathédrale Sacré-Cœur.

Gislain Wilfrid BOUMBA

DIMANCHE DE PAQUES (RESURRECTION DU SEIGNEUR) -B-

Dieu l'a ressuscité le troisième jour

Textes: *Ac 10,34a.37-43; Ps 117 (118),1.2,16-17,22-23; Col 3,1-4 (ou 1 Co 5,6b-8); Jn 20,1-9*

«Nous le savons: le Christ est vraiment ressuscité des morts. Roi victorieux, prends-nous tous en pitié! Amen».

La séquence que nous proclamons ensemble pendant la messe du jour de Pâques, s'achève dans cette strophe. C'est une invocation chorale d'exultation et de victoire, se tournant dans une imploration collective, riche d'humble confiance.

L'Eglise chante: *«Nous le savons», «Vraiment»!* La résurrection du Christ est certitude. Plus encore: elle est *«la»* certitude, qui soutienne tout espoir, toute sagesse, toute réalité. Et en implorant le *«Roi victorieux»* de nous prendre en pitié, nous reconnaissons que la victoire du Christ sur la mort, sa résurrection glorieuse, enveloppe notre existence, renouvelle l'histoire, voire la transforme totalement de son intérieur, la *«révolutionne»*.

En ce jour de Pâques, qui est le centre de l'histoire et de l'année liturgique, nos communautés réunies dans la liturgie lèvent au Christ leur cri de foi et d'espoir, qui surgit de la profondeur de notre humanité éprouvée sous le poids de ses fardeaux; déchirée par les injustices, les pauvretés, les illusions, les maladies.

Donc, l'histoire et l'humanité sont entrées dans la nouvelle création, renouvelée dans la résurrection du Christ; et pourtant, la vie quotidienne nous montre toujours toutes ses afflictions habituelles, toutes ses contradictions déchirantes. Quel contraste!

Devant cette sensation d'absurdité, dans nos communautés nous pourrions répondre par deux réactions apparemment opposées. D'un côté, la séparation entre la foi et l'histoire, entre la liturgie et la vie: *«se réfugier»* dans la louange et dans la prière, se plonger dans un monde spirituel et quitter pour quelques instants la dure réalité, comme si la résurrection du Christ était confinée dans le domaine des sentiments religieux, dans une oasis mystique qui nous permettrait de sortir un peu du désert quotidien. De l'autre côté, la désillusion, le désenchantement: la résignation à l'immanence d'un monde, où l'humanité est abandonnée à soi-même, soit qu'elle accepte de combattre par ses forces pour un monde plus juste, soit qu'elle succombe au fatalisme et à l'esclavage.

Ces deux réactions - le spiritualisme et le matérialisme - ne sont pas vraiment opposées, elles ont en commun l'incapacité de reconnaître la vérité de la résurrection et la réalité de la chair du Christ, suspendue sur la croix, déposée dans un sépulcre, ressuscitée dans la gloire. L'idéalité où la négation de la résurrection entraîne dans le monde du rêve la vérité de l'homme aussi. Mais *«si le Christ n'est pas ressuscité, votre foi est sans valeur, vous êtes encore sous l'emprise de vos péchés»* (1 Cor 15,17).

Et alors, quand nous proclamons que *«le Christ est vraiment ressuscité des morts»*, nous reconnaissons qu'il est Vivant, et que nous vivons en Lui, que notre histoire n'est pas destinée au manque de sens et d'espoir, mais qu'elle est habitée par sa présence et qu'elle est conduite vers sa gloire.

Mais comment concilier alors la réalité de la victoire du Christ sur le péché et sur la mort, avec la persistance du mal, de la souffrance, de la fatigue dans notre vie quotidienne? Comment concilier notre foi avec notre vie, nos louanges avec nos œuvres?

Par sa résurrection, le Christ est le vainqueur du monde, pas son destructeur. Le monde n'est pas effacé, mais il est vaincu par l'amour. Et nous, ressuscités dans le Christ, nous sommes appelés à aimer, avec Lui et comme Lui. Et l'amour n'est pas une simple fuite dans le spiritualisme; ce n'est pas un engagement sans la foi et sans la grâce non plus. L'amour nous appelle plutôt à nous faire charger de notre réalité quotidienne de son intérieur, par notre cœur habité et transformé par la présence du Christ ressuscité.

Les souffrances et les faiblesses du monde et de l'histoire ne contredisent point la vérité de la résurrection, mais elles sont le milieu où nous vivons en tant que ressuscités et que nous sommes appelés à transformer et pénétrer par le témoignage de la charité, dans la fatigue et dans la joie, dans le travail et dans la fête, dans la santé et dans la maladie, dans nos soucis et dans nos espoirs. C'est en donnant nous-mêmes dans la fidélité de notre service quotidien à Dieu et au prochain, que nous, les ressuscités, nous recherchons les réalités d'en haut et vivons dans l'espoir de paraître avec le Christ dans la gloire.

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)

ANNIVERSAIRE

Aristide Ghislain NGOUMA et Mme rendent grâce au Seigneur pour le premier anniversaire de naissance de leur fille Christy Dieldicia NGOUMA, qui a vu le jour à l'hôpital Mère-enfant Blanche Gomes de Brazzaville, le mercredi 1er avril 2020.

Dieu est bon!

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA
Notaire
46, Avenue William GUYNET, Immeuble Galerie Marchande de l'ARC, 1er étage
Centre-ville - Brazzaville
E-mail: lockmaf@yahoo.fr/B.P.: 1542/05 556 06 19/06 666 26 82
BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE «ALGEST CONSULTING CONGO»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de UN MILLION (1 000 000) de francs CFA
Siège social: 46, Avenue William Guynet, Centre-Ville, Brazzaville
(République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du huit mars deux mil vingt et un (08/03/2021), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «ALGEST PROMOTION CONGO», enregistrés aux recettes des impôts de Ouenzé le douze mars deux mil vingt et un (12/03/2021), folio 048/7 n° 0454, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination sociale: La société a pour dénomination sociale «ALGEST CONSULTING CONGO»;

Forme sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);

Associée unique: La Société Anonyme dénommée «ALGEST CONSULTING SARL»;

Capital social: Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION (1 000 000) F. CFA. Il est divisé en CENT (100) parts de DIX MILLE (10 000) Francs CFA chacune, souscrites et libérées en totalité;

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, 46 de l'avenue William Guynet, Centre-Ville;

Objet social: La société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger:

*** LEVEE DE FONDS**
- Conseil et Planification Financière;
- Etude et Ingénierie Financière.

***INGENIERIE INFORMATIQUE**
- Développement Informatique;
- Achat et Vente de matériel Informatique et Electronique;
- Et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

***SUIVI COMPTABLE**
- Mise en place d'une comptabilité;
- Constitution création de société;
- Suivi-évaluation de la mise en oeuvre du projet.

En règle générale, la société peut réaliser toutes les opérations de nature civile ou commerciale, mobilière ou immobilière, industrielle ou industrielle.

Immatriculation: La SARLU «ALGEST CONSULTING CONGO» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2021-B12-00086 du dix-sept mars deux mil vingt et un (17/03/2021).

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Régistre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Gérant statutaire: Monsieur KANSAYE Idrissa.

POUR AVIS
Maître Ch. Josiane LOCKO-MAFINA

ANNONCE LEGALE

Le Liquidateur de la société LE GRAND GARAGE DU KOUILOU SARLU, dissoute par anticipation, suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2021, invite les créanciers de ladite société à produire leur créance jusqu'au 4 mai 2021 au siège de la liquidation sis Cabinet d'Avocats Claude COELHO, situé Avenue Charles De Gaulle, 10ème étage de l'immeuble Tour Mayombe, Appartement A 33, B.P. 430, Centre-Ville, Pointe-Noire.

POUR INSERTION LEGALE

Pointe-Noire, le 2 avril 2021

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs, Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

SOCIETE LYMH & Associes- Cabinet de services financiers
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

AU CAPITAL DE F CFA 1.000.000 / Siège social: Avenue Ngueli Ngueli, Warf / Arrondissement I, E.P Lumumba, Pointe-Noire / REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Suivant acte établi par devant Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire en la résidence de Pointe-Noire, en date du 16 Septembre 2020, enregistré au domaine et timbres, le 22 Septembre 2020, sous le folio 180/1 N°5047, conformément à l'Acte Uniforme OHADA, relatif au Droit des Sociétés Commerciales et G.I.E, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes:
Forme juridique: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.
Objet: La société a pour objet en, tant en République du Congo qu'à l'étranger: - Supervision comptable et financière; - Expertise bancaire; - Conseil en stratégie d'investissement; - Conseil notarial; - Conseil en produits d'assurances; - Investissement immobilier; - Gestion privée de patrimoine; - Expertise KYC (Know Your Customer); - Formations; - Mise à disposition (Ressources Humaines; Logistique); - Tous services aux entreprises et aux particuliers.
Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Dénomination sociale: La dénomination de la société est «LYMH & Associes- Cabinet de services financiers».
Siège social: le siège social est sis à l'Avenue Ngueli Ngueli, Warf, Arrondissement I, E.P Lumumba, Pointe-Noire, République du Congo.
Capital social: le capital social de la société est fixé à la somme d'Un Million (1.000.000) de Francs CFA divisé en Cent (100) parts d'une valeur nominale de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune.
Nomination du Gérant : Est nommé en qualité de Gérant, pour une durée de quatre (04) années qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire, qui statuera sur les comptes de l'exercice, sous révocation de celui-ci:
- Madame MOUNDELE MALONGA Colombe Rama Rosaire, domiciliée à Pointe-Noire, de nationalité Congolaise, née le 15 Mars 1988, à Brazzaville, titulaire de la Carte Nationale d'Identité n° BZ0115LKK1F13, délivrée en date à Brazzaville du 29 Avril 2015.
Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2020-B-00414, du 03 Septembre 2020.
Immatriculation au Registre de Commerce et Crédit Mobilier sous le numéro CG-PNR-01-2020-B13-00137.

Fait à Pointe-Noire, le 31 Mars 2021.
Pour insertion.
-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°002/ECG/DG/2021

POUR LA SELECTION D'UNE SOCIETE DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

La Direction Générale de Ecobank Congo lance un Appel d'Offres pour la sélection d'une société de bâtiments et travaux publics en vue de la réhabilitation de son agence située à Tié Tié – Pointe-Noire.

Le dossier d'Appel d'Offres ou de candidature est à retirer à son siège social sis au 3ème Etage de l'Immeuble de l'ARC Centre-ville Brazzaville et à Pointe-Noire à l'Agence Ecobank Atlantic Palace moyennant paiement de Cent Mille (100 000) FCFA en espèces, non remboursable.

Les Offres signées et cachetées devront être déposées aux mêmes adresses au plus tard le 26/04/2021 à 16 heures 00.

Fait à Brazzaville, le 25/03/2021.

La Direction Générale

DROITS HUMAINS

Des ONG demandent la libération des personnes arrêtées

Libérer immédiatement le Dr Alexandre Ibacka Dzabana et le journaliste Raymond Malonga, détenus illégalement: c'est ce qui ressort d'un communiqué de presse signé par 14 organisations internationales et nationales de défense des droits de l'homme et rendu public mardi 30 mars 2021, au cours d'un point de presse donné au siège de l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), à Brazzaville.

Le point de presse a été animé par Trésor Nzila Kendet, directeur exécutif de l'OCDH, Joé Washington Ebina, président de la Fondation Ebina et Gaspard Mienantima, membre du Cercle uni des droits de l'homme et pour la culture de paix (CUDHOC). L'ensemble des organisations exige la libération immédiate du Dr Alexandre Obacka Dzabana, membre de l'organisation M22 enlevé jeudi 11 mars dernier devant son domicile et détenu dans les services de la Centrale d'intelligence et de documentation, ex-direction générale de la surveillance du territoire à Brazzaville et du journaliste Raymond Malonga, directeur de publication du journal satirique *«Sel-Piment»* arrêté depuis le 2 février 2021 et détenu à la Maison d'arrêt de Brazzaville.

Depuis plus de quinze jours Alexandre Ibacka Dzabana, 77 ans, est gardé dans les geôles de la centrale d'intelligence et de la documentation, indiquent les organisations qui disent être sans nouvelles de lui. Son avocat, sa famille et ses proches n'ont aucun contact avec lui malgré la volonté de le voir en se rendant à la centrale d'intelligence. On lui reprocherait une tentative d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, une infraction régulièrement utilisée par les autorités du pays à l'endroit des activistes des Droits de l'homme. Ses conditions de détention sont ignorées complétement. Sa garde à vue, dont la durée légale au Congo est de cinq jours maximum selon l'article 48 du code de procédure pénale, est largement dépassée. Sa détention est arbitraire, estiment les organisations de défense des droits humains.

Selon le droit congolais, une personne gardée à vue a le droit d'être assistée par un avocat dès l'enquête préliminaire. Les organisations de défense des droits de l'homme déplorent le fait que l'avocat ne peut rencontrer son client, qui est une violation manifeste du droit congolais puisque cette restriction contrevient à l'article 7 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et à l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

Quant à Raymond Malonga, il est placé sous dépôt à la Maison d'arrêt pour avoir relayé dans son journal un article intitulé: *«Georgette Okemba, Mme JDO, a-t-elle détourné 1 milliard de F.CFA au trésor public?»*.

Trésor Nzila Kendet, Joé Washington Ebina et Gaspard Mienantima

En droit congolais, lorsque la peine maximale prévue par la loi en matière correctionnelle est inférieure à un an d'emprisonnement, l'inculpé domicilié au Congo ne peut être détenu plus de 15 jours après sa première comparution devant le juge d'instruction (Art.120 du code de procédure pénale). La loi congolaise ne prévoit pas de peines de privation de liberté en matière de diffamation, sauf dans des circonstances très précises lesquelles ne s'appliquent pas à cette affaire.

Au regard de la loi congolaise, le Dr Alexandre Ibacka Dzabana et le journaliste Raymond Malonga subissent des détentions illégales et arbitraires, indiquent les organisations de défense des droits humains qui exhortent les autorités congolaises à libérer immédiatement les deux détenus; à respecter les droits de défense; à mettre un terme à toutes les attaques à l'encontre des défenseurs des droits humains, à les protéger et à créer des conditions favorables à la conduite de leurs activités légitimes, ainsi qu'à garantir le respect des libertés et droits fondamentaux, conformément aux engagements internationaux et régionaux pris par le Congo.

Elles demandent, par ailleurs, aux partenaires internationaux du Congo de prendre toutes les mesures nécessaires permettant la libération du Dr Alexandre Ibacka Dzabana et du journaliste Raymond Malonga par les autorités congolaises; d'interpeller celles-ci sur la situation des défenseurs des droits humains et de demander la cessation de toutes les attaques à leur encontre et partant, de renforcer leur action et mécanismes pour contribuer à la protection des défenseurs des droits humains et de l'espace civique au Congo.

Philippe BANZ

JUSTICE

Condamnation de six trafiquants de produits fauniques par la Cour d'appel de Ouesso

La Cour d'appel de Ouesso dans le département de la Sangha a rendu le 24 mars 2021 son verdict sur les affaires de six trafiquants de produits fauniques arrêtés le 27 février 2019, en flagrant délit de détention et circulation de dix morceaux d'ivoire pour les uns, d'un sac d'écailles de pangolin géant pour les autres et d'une peau de panthère pour un autre encore à Impfondo, dans le département de la Likouala.

Quatre des six condamnés

Trois trafiquants inculpés dans l'affaire des pointes d'ivoire: Merlin Onguele Thibault, Mobula Genèse et Antounga Mani Pie ainsi qu'un autre, Djamal Adam, poursuivi pour détention et circulation d'une peau de panthère ont tous écopé de 18 mois d'emprisonnement ferme, assortis de 500.000 F.CFA d'amendes et 500.000 F.CFA de dommages et intérêts chacun.

Les sieurs Engoko Matoubou Don et Bolia Mbemba Bovic dont les culpabilités ont été établies dans l'affaire des écailles de pangolin géant, verseront à l'Etat congolais une amende de 500.000 F.CFA et 100.000 F.CFA des dommages et intérêts chacun. Ils ont été reconnus coupables de détention et circulation d'écailles de pangolin géant, une espèce animale intégralement protégée.

La Cour d'appel de Ouesso par son verdict, confirme les peines qui ont été infligées à ces six trafiquants le 27 juillet 2019, par le Tribunal de Grande Instance d'Impfondo, nonobstant l'appel qu'ils avaient interjeté après leurs condamnations en première instance.

Ces personnes condamnées étaient membres d'un réseau de trafiquants de produits de faune constitué de deux Centrafricains, trois Congolais de la RDC et un Congolais de la République du Congo. Chacune d'elles avait un rôle bien défini: démarcheurs, vendeurs, transporteurs. Elles ont été interpellées par les agents de la direction départementale de l'Economie forestière et les éléments de la gendarmerie nationale avec le concours du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF). Leurs produits saisis provenaient de la RDC et des localités du département de la Likouala.

Le verdict de la Cour d'appel de Ouesso traduit une fois de plus la volonté du Congo qui s'est engagé à protéger ses ressources naturelles conformément aux lois et règlement en vigueur dans ce secteur. L'éléphant, la panthère et le pangolin géant sont des espèces animales intégralement protégées en République du Congo.

L'article 27 de la loi congolaise portant protection de ces espèces animalières dispose: *«l'importation; l'exportation; la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées; ainsi que de leur trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciales de l'administration des eaux et forêts pour les besoins de la recherche scientifique»*. **V.M.**

BRAZZAVILLE

Le port du masque est-il devenu facultatif?

Le constat fait dans la ville de Brazzaville depuis un moment est le non-respect du port de bavettes par la population. Rares sont les Congolais porteurs normaux de leur bavette dans la rue. Pour eux, la pandémie à coronavirus est un fait illusoire dans la ville, car ils n'ont jamais vu les gens atteints de cette pandémie et qui sont morts par cette maladie. Dans les bus et les taxis, l'opinion se partage entre mes sceptiques et les *«rebelles»*. Tous soutiennent leurs idées et n'observent que rarement soutiennent les distanciations physiques et les mesures barrières. On tousse comme on veut, on crie, on harangue comme dans une foire.

Pendant la période post-électorale surtout, le port des bavettes n'était obligé que dans les automobiles. Le port des bavettes qui était un passeport de tout Congolais pour se déplacer même sur le trottoir de peur de se retrouver entre les mains des policiers, est devenu facultatif et ce problème a pris de l'ampleur car même les policiers ne jouent plus leur rôle comme il le faut. Le Congolais s'est mis dans sa tête maintenant que s'il se retrouve dans les mains des policiers il suffira de *«discuter»*, de s'arranger.

Dans des quartiers comme Jacques Opangault ou Ngamakosso, on le constate maintenant presque partout: il est difficile de voir la population mettre le masque normalement, elle ne craint plus la police. Comme si la maladie, passées les élections, avait disparu elle aussi.

Christevie OBA
(Stagiaire)

Les masques et après?

La pandémie du nouveau coronavirus a révélé au monde entier l'existence des masques. Ils sont devenus le compagnon de chaque individu et l'accessoire le plus prisé pour se protéger. Pourtant, s'ils sont un moyen efficace de protection, ils peuvent cependant constituer un problème de santé publique.

Il est désormais presqu'impossible de se promener sans rencontrer de masques. On les rencontre partout: sur les individus, sur les étalages de ventes, ce qui est normal. Mais on les rencontre aussi et malheureusement, sur les espaces publics, jetés négligemment, dans les canalisations, dans les rues... Une situation assez inquiétante pour le monde, en général et pour le Congo, en particulier. Une situation assez délicate, puisque causée par le nouveau coronavirus qui semble encore bien présent dans le monde.

Menacé donc par ce nouveau coronavirus, le Congo, comme de nombreux pays au monde, impose les mesures barrières pour contrer sa propagation dès la détection des premiers cas de contamination. Le public découvre alors de nouveaux produits hygiéniques sur le marché: masques, gants, gels hydroalcooliques, considérés comme efficaces contre le virus qui menace. Des mois plus tard, le port du masque s'impose comme le moyen le plus efficace pour ralentir le virus, et là, c'est la montée fulgurante de l'usage du masque. On ne peut plus rencontrer quelqu'un sans masque et on l'a toujours sur soi. Le masque devient le produit le plus recherché et le plus vendu, sa production ayant augmenté. On les trouve, alors de plusieurs formes: masques faciaux en plastique, masques pharmaceutiques (bavettes), masques locaux (fabriqués avec des tissus locaux). Toutes ces formes sont susceptibles de protéger les individus contre la COVID-19.

Une jeune femme portant un masque médical

Cependant, quand on sait que les masques sont faits avec du polypropylène et sont considérés comme du plastique, on devrait s'inquiéter de leur destination finale. L'on sait aussi que les masques utilisés contiennent de nombreuses bactéries qui sont jetées ainsi dans la nature et que des individus auront la malchance de marcher dessus. Outre les masques qui jonchent le sol ici et là et dont la nature s'occupera de la fin, d'autres se retrouvent dans les poubelles. Mais quelle est leur destination finale? Les décharges publiques, on le sait, ne sont pas une garantie de sécurité, quand on sait leur *«qualité»* approximative. Ces masques se retrouveront encore dans les cours d'eau, les aires de jeux des enfants, les espaces publics… On n'est pas sans savoir qu'avant la pandémie du nouveau coronavirus, le monde se battait contre un autre fléau, les plastiques. Ce fléau est loin d'être éradiqué et voilà qu'un autre menace. Si avec le plastique, des mesures ont été prises, il est peut-être temps de prendre des mesures pour anticiper les dégâts des masques.

On est conscient que la pandémie est encore présente dans le monde et que le masque sera, pour quelques années encore, présent dans la vie des individus. Il faut toujours se protéger tant qu'on peut. Alors, que faire après avoir utilisé le masque? De nombreuses solutions sont possibles, sauf la solution de le jeter dans la nature. Avant que l'on arrive à une production de masques écologiques, on peut encore se contenter de ce qui peut se pratiquer facilement. Après usage, rassembler tous les masques sales afin de les brûler, par exemple. Le monde lutte pour un environnement sain. La question de l'environnement devient une préoccupation pour l'humanité toute entière. Dans ce sens, le Congo mène des activités pour la promotion d'un environnement sain. Que l'arrivée des masques ne freine pas cet élan. Il faut continuer à lutter pour la protection de l'environnement et le respect des mesures barrières pour éradiquer la COVID-19.

Colette LABAKI

SANTE

L'autisme, un mal peu connu au Congo

L'humanité célèbre ce 2 avril la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. Cette journée vise à mieux informer le public sur les effets de ce trouble du développement. L'autisme est une réalité très présente dans la mesure où ce type de handicap touche une personne sur 150 dans le monde.

Dieu Merci Mouanga Nakavoua

Maladie caractérisée par une perturbation à des degrés divers des capacités de communication et des interactions sociales et par des comportements restrictifs et répétitifs, l'autisme apparait dans la plupart des cas à l'âge de deux ans, avec des troubles qui, au moment du développement du cerveau, doivent alerter les parents qui pensent que l'enfant est calme et ne dérange pas. Souvent l'enfant ne regarde pas sa mère, ou encore il répète des gestes et des mots et ne joue pas avec les autres. Il est brutal ou pleure fréquemment. La première difficulté pour déceler les symptômes chez l'enfant autiste vient du fait qu'ils varient selon les enfants. Chez le tout jeune enfant par exemple, l'autisme peut être pris pour la surdité en raison de son manque de réaction face à l'environnement sonore. Chez certains, l'autisme entraîne un retard du développement mental ou moteur, alors que chez d'autres, il est accompagné de précocité.

Dieu Merci Mouanga Nakavoua, directeur de Case Dominique, une école spécialisée dans la prise en charge des enfants présentant plusieurs handicaps, dont l'autisme, à Poto-poto (dans le 3e arrondissement), a fait savoir qu'au Congo la question d'autisme sur le plan médical est peu connue. *«En 2015, nous nous sommes rapprochés des services pédiatriques du Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville pour nous renseigner sur des éventuels dépistages, les médecins nous ont affirmé que ce problème n'est pas encore traité à leur niveau. D'où tout l'intérêt de sensibiliser les parents et le grand public»*.

Exposant le travail qui se fait tant bien que mal au sein de leur centre, il a dit: *«Nous traitons les autistes de tout type. Pour ce qui est des autistes de haut niveau, il n'ya pas assez de problèmes. Ce sont les autistes sévères qui constituent une charge à vie pour les parents. A notre niveau, nous tentons de les rendre autonomes en réduisant les troubles. Nous essayons d'accompagner les parents dans cette prise en charge en leur faisant acquérir des habiletés sociales. S'il parvient à être autonome c'est bien, au cas contraire nous poursuivons la prise en charge.»*

Quant à la prévalence de cette maladie au Congo, le responsable de la Case Dominique a fait savoir qu'il a réalisé en partenariat avec l'ambassade de France une enquête de dépistage dont les résultats ne sont pas encore disponibles. Aussi sollicite-t-il du Gouvernement l'ouverture de la filière enseignement spécial à l'Ecole normale supérieure afin de disposer des programmes d'enseignement adaptés à la situation des autistes. Il a toutefois remercié le ministère de l'enseignement Primaire d'avoir mis le volet éducation non formelle à la direction générale de l'Alphabétisation.

Avant d'exhorter les familles à dépasser les considérations mystiques sur ce trouble, car sa méconnaissance constitue encore un obstacle courant quant à la prise en charge.

Rencontrée à la Case Dominique, une mère a plaidé pour la mise en place d'un *«Plan autisme»* qui visera tout d'abord l'augmentation de la capacité d'accueil en établissements spécialisés et ensuite la diversification des méthodes de prise en charge et de dépistage précoce, comme on le voit dans d'autres pays. *«Que cette journée mette en lumière les difficultés rencontrées par les parents pour faire connaitre ce handicap à ceux qui n'ont pas d'enfants atteints de ce trouble, tout comme aux personnels soignants comme les psychiatres, les pédo-psychiatres, les psychologues et les médecins. Que des solutions soient trouvées également pour insérer ces enfants qui ne demandent intérieurement qu'à rejoindre les autres mais ne savent pas comment communiquer avec eux»*, a-t-elle souhaité.

D'après les données scientifiques, il y a probablement de nombreux facteurs qui font qu'un enfant soit sujet aux troubles du spectre autistique, notamment les facteurs environnementaux et génétiques.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

BRAZZAVILLE

La vie avec la COVID-19

Le coronavirus est une pandémie qui a débuté à Wuhan, en Chine, le 31 décembre 2019. Au Congo le premier cas a été enregistré le 08 mars 2020. A partir de cette apparition, des mesures barrières ont été mises en place le 18 mars de cette même année sur toute l'étendue du territoire national. Qu'est donc devenue la vie des Congolais sous le Coronavirus?

En mettant en place ces mesures barrières, le Gouvernement a bouleversé le mode de vie des Congolais. Le premier confinement, du 31 mars au 18 mai 2020 a été durement vécu. Après quelques allègements, ont été ménagés. La population se relève à peine de ce basculement. Cette situation installe également des modifications de la vie spirituelle, sociale, professionnelle et sanitaire chez les Congolais.

Au plan général tout a changé pour les travailleurs, les hommes d'affaires, les ouvriers, les étudiants, les élèves et autres. Particulièrement le coté transport : avec des autobus dont les prix ont largement augmenté, personne n'a eu le droit de contester. Tous se sont pliés aux règles émissent par les chauffeurs et receveurs de bus. Partout, on a accusé les mesures édictées par le Gouvernement pour stopper le coronavirus dont la distanciation sociale, le port du masque obligatoire.

Après quelques mois de respect et de rigueur, sur les gestes barrières un relâchement s'est fait remarquer. Les usagers ont fini par dire leur exaspération. En effet, pendant la période post-électorale ces chauffeurs exagéraient en gardant les mêmes prix mais avec plus de passagers que d'habitude, tout cela à l'insu des policiers routiers.

Spirituellement, la fermeture des lieux de cultes a eu un grand impact sur la pratique de la religion dans le pays. Mais les hommes et femmes d'Eglise n'ont pas baissé les bras pour rétablir une certaine stabilité religieuse et continuent à lutter pour un résultat bénéfique pour tous. Ainsi socialement, la vie n'est plus la même Certains vivent en quelque sorte avec la peur d'être en contact avec les autres car la maladie existe bel et bien ainsi que l'ont démontré quelques cas illustres récents. La méfiance, le doute, la peur se sont installés.

Germanie G. BANTSIMBA
(Stagiaire)

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINE
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°002/2021/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vu de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et les requérants suivants.

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	10731 du 24/09/2020	Plle (s) : 06	Bloc : 82	Section : AH	Superficie : 198,02m²	MAKAYABOU TERRAIN	05	GOLO ATOA Hestelle Dolcie
2	10596 du 06/08/2020	Plle (s) 07	Bloc: 133	Section : BZ4	Superficie : : 500,00m²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	ELION Anne
3	8978 du 17/01/2018	Plle (s) 3	Bloc : 09 ter	Section : BZ	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA	05	GOMA LELO Armelle Eugenie
4	10755 du 08/10/2020	Plle (s) 06,08 et 10	Bloc : 03	Section : /	Superficie : 1200,00m²	DIOSSO (Famille TCHISSOSSO)	LOANGO	MATHOCKO LEMBE Elzie Brelle
5	10764 du 15/10/2020	Plle ((s) 8 et 10	Bloc : 41	Section : ABZ1	Superficie : 1000,00m²	Pointe Indienne (Flle TCHINIMINA)	LOANGO	VOUMBO MATOUMONA Léon
6	10827 du 26/11/2020	Plle (s) 07	Bloc : 70	Section : ADG	Superficie : 453,27m²	NGOUAMBOUSSI	05	NIANGADOU Binta
7	6632 du 21/07/2015	Plle (s) 02 bis	Bloc : 144	Section : T	Superficie : 499,38m²	TIE-TIE (FOYER Féminin)	03	ADJIBI LIASSOU AKHANO
8	10470 du 19/06/2020	Plle (s)03	Bloc : 123	Section : K	Superficie : 300,00m²	MBOTA	04	DE-MANDA Dan Désiré
9	8141 du 12 /01/2017	Plle (s) 03, 04, 05 et 06	Bloc : 439	Section : ABWII	Superficie : 2050 ,50m²	KOUFOLI	05	SITOU Fabrice Adam Armel
10	6932 du 27/10/2015	Plle (s) 01 à 10	Bloc : 245	Section : CK	Superficie : 4600,00m²	MONT KAMBA	04	BISSOUTA Rigadin Yvon
11	10832 du 01/12/2020	Plle (s) 08	Bloc : 37	Section : ACV1	Superficie : 500,00m²	MENGO	LOANGO	GASSAY ISSONGO Julia Odencielle
12	10788 du 03/11/2020	Plle (s) 06	Bloc : 125	Section : T	Superficie : 273,374m²	MAWATA	01	NGANGA NGABOU Charles Géraud Frédy
13	10488 du 30/06/2020	Plle (s) 01 et 02	Bloc : 326	Section : ACL1	Superficie : 1000,00m²	VINDOULOU	05	ABAKAR AHMAT
14	10530 du 15/07/2020	Plle (s) 03	Bloc : 43	Section : AR	Superficie : 400,00m²	VOUNGOU	03	MOUNKALA MBAMA Bienvenu
15	10157 du 15/10/2019	Plle (s) Domaine	Bloc : /	Section : /	Superficie : 3039,.00m²	Pointe Indienne (Flle TCHINIMINA)	LOANGO	HAÏDARA Halima Ryme
16	10631 du 21/08/2020	Plle (s) 04	Bloc : 108	Section : CG	Superficie : 500,00m²	KOUFOLI (Flle TCHINIOKA Koufoli)	05	TATY TATY Beneriche Urbain
17	10581 du 03//08/2020	Plle (s) 02	Bloc : 73	Section : L	Superficie : 400,00m²	OCH	01	MATSIMA Arlette Florette
18	10808 du 12/11/2020	Plle (s) 08	Bloc : 06	Section : V	Superficie : 465,50m²	TIE-TIE (7-7 de Dany)	03	MIAMBALOU-NZOUZI née BIYOUDI Irma Blanche
19	10420du24/03/2020	Plle (s) 02	Bloc : 92	Section : ABD	Superficie : 500.00m²	VINDOULOU	04	DIHOULOU Grâce Angela
20	1975 du 27/02/2012	Plle (s) 06	Bloc : 35	Section : AB	Superficie : 439.22m²	SONGOLO	04	NIANGADOU IBRAHIM
21	10684 du 08/09/2020	Plle (s) 04	Bloc : 38	Section : AC	Superficie : 475.00m²	MBOTA RAFFINERIE	04	MANTINOU Hugues Armel
22	9753 du 21/02/2019	Plle (s) 06	Bloc : 08 Ter	Section : BZ	Superficie : 500.00m²	TCHIBALA	05	MANKOU NGOLO Josély
23	10506 du 09/07/2020	Plle (s) 09	Bloc : 173	Section : CN	Superficie : 491.33m²	VINDOULOU(Famille KAMBA)	04	ANGAT Nivi Ben Cacha
24	10507 du 09/07/2020	Plle (s)03	Bloc : 222	Section : CK	Superficie : 500.00m²	MONT KAMBA	04	ANGAT Nivi Ben Cacha
25	10826 du 26/11 /2020	Plle (s) 09 bis	Bloc : 27	Section : V	Superficie : 250,00m²	TIE-TIE	03	SIEYADJI née BABADY Christelle Ingrid
26	10496 du 03/07/2020	Plle (s) 01	Bloc : 103	Section : BU	Superficie : 400.00m²	Sainte RITA (TCHIALI)	05	LERO SAMA Derrick Fredelin
27	10659 du 28/08/2020	Plle (s)03	Bloc : 26 Bis	Section : S	Superficie : 316,44m²	MATENDE	02	ADINNU Mbochukwu Damien
28	10810 du 13/11/2020	Plle (s)06	Bloc : 10	Section : H	Superficie : 982,47m²	Base Industrielle (ELF-CONGO)	02	La succession TOMA Henri Lucien
29	10398 du 03/03/2020	Plle (s) 02	Bloc : 132	Section : AB	Superficie : 440.00m²	SONGOLO (Arrêt MAVOUNGOU	05	MBATCHI Laurent Divn
30	6591 du 07/07/2015	Plle (s) 09	Bloc : 99	Section : ACJ	Superficie : 498,44m²	VINDOULOU	05	EMOKO Alain Jacob
31	10864 du 18/12/2020 10565 du	Plle(s)02	Bloc : 06 Bis	section : BZ	Superficie : 500.00m²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	LASCONY Yannick
32	29/07/2020	Plle (s)01	Bloc : 268	section : ACL1	Superficie : 500.00m²	VINDOULOU	05	EMBOUNOU Nina Anès
33	10507 du 09/07/2020 10506 du	Plle (s) 03	Bloc : 222	section : CK	Superficie : 500,00m²	MONT KAMBA	04	ANGAT NIVI Ben Cacha
34	09/07/2020	Plle (s) 09	Bloc : 173	section : CN	Superficie : 400,00m²	VINDOULOU (Famille KAMBA)	04	ANGAT NIVI Ben Cacha
35	10806 du 12/11/2020	Plle (s) 04	Bloc: 107	section : AI	Superficie : 200.00m²	MAKAYABOU	05	OBAMBI Bertille Emmerence
36	10223 du 27/11/2019	Plle (s) 04	Bloc : 77	section : V	Superficie : 281.94m²	TIE-TIE (rue Moe Gnali 178,qtier Sic	03	MOUELE René Simon Pierre
37	10489 du 30/06/2020	Plle (s)03	Bloc :38	section : AH	Superficie : 400,00m²	FAUBOURG	05	PANGOU Peguy Ghislain
38	9117 du 12/03/2018	Plle (s) 01 à 08	Bloc : 28	section : BZ1 Suite	Superficie : 4250,00m²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	MABIALA BENGOU Guy Roger Alias
39	9115 du 12/03/2018	Plle (s) 01 à 10	Bloc : 16	section : BZ1 Suite	Superficie : 5000.00m²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	MABIALA BENGOU Guy Roger Alias
40	10789 du 04/11/2020	Plle (s) 07	Bloc : 119	Section S	Superficie : 582.18m²	MATENDE(MA LOANGO)	02	AKANRO Barthelemy

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, a compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 23 Mars 2021

Le chef de bureau de la Conservation / Florent MAVOUNGOU

MUSIQUE

La maison Serge Offis Production portée sur les fonts baptismaux en France

Bonne nouvelle pour les artistes-musiciens des deux rives du fleuve Congo! Un nouveau label de production musicale vient de voir le jour en France: Serge Offis Production. L'ingénieuse initiative est à mettre à l'actif du Congolais Serge Offis (Serge Offinassinga de son nom à l'état civil), basé à Nantes. Le jeune producteur s'est prêté à nos questions.

Serge Offinassinga, alias Serge Offis

**Pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs?*
**Je m'appelle Serge Offinassinga, alias Serge Offis. Je suis célibataire et père de trois enfants. De nationalité congolaise, je suis basé dans la ville de Nantes, en France.

**Vous venez de porter sur les fonts baptismaux une maison de production musicale dénommée Serge Offis Production qui a, d'ailleurs, obtenu sa reconnaissance juridique en France, il y a quelques jours. D'où vous est venue l'idée de mettre sur pied une telle structure?*

**À force d'organiser des concerts en Autriche et en France, j'ai fini par m'inspirer et décider de devenir un producteur scénique et phonographique. D'autant que j'ai le sang musical dans la famille car, mon oncle, Anita Ngapy, est ma source d'inspiration.
J'ai commencé la production musicale en 2009, à vienne, en Autriche, où j'avais produit le chanteur Doudou Copa, lors d'un concert, le vendredi 20 novembre 2009, à Nantes, en France. Je l'ai encore produit le samedi 7 juillet 2019, dans la même ville. Le samedi 15 février 2020, j'au récidivé, toujours dans la même ville, mais, cette fois, avec Nzété Oussama, lors d'un concert mixte. Après ce show, on a décidé avec ce dernier de signer un contrat en juillet 2020, pour une production phonographique, puis en septembre 2020, j'ai produit, à Paris, mon tout premier single intitulé: ''Sixième signature'' avec Nzété Oussama. En mars 2021, j'ai produit ''Conditions'' avec J. Leader, en featuring avec Welicia.
En avril 2021, j'ai produit ''Déception'', un featuring entre deux artistes-musiciens de la République Démocratique du Congo, But na filet et Stock Musique.
En juin 2021, je vais produire ''L'Hymne national'', une chanson chantée par l'artiste-musicien J. Leader.

**Quel est votre regard sur la musique congolaise ?*
** La musique du Congo Brazzaville souffre d'un manque de professionnalisme avéré de nos artistes. Elle souffre d'un manque de soutien des Congolais vis-à-vis de nos artistes-musiciens car, le peuple congolais en général, et même nos dirigeants politiques, préfèrent soutenir la musique congolaise d'en face, c'est-à-dire de la RDC, que de soutenir nos propres artistes. Le peuple congolais ne consomme presque pas notre propre musique.

**Vous présidez aussi une association. Pouvez-vous nous en dire davantage?*
** Mon association, en fait, est liée à la maison de production musicale Serge Offis Production. C'est cette dernière qui me donne le droit d'organiser des spectacles, soirées, etc., en France et dans toute l'Union européenne. L'association s'appelle S. Offis Prod. Elle est reconnue à la fois par le ministère de l'Intérieur français et par la préfecture de la Loire Atlantique, c'est-à-dire à Nantes où j'habite. D'ailleurs, cela figure dans le Journal officiel du ministère de l'Intérieur français. Bref, retenez que nous sommes double fois reconnus ici: premièrement, la maison de production musicale est reconnue par la juridiction française et nous avons le droit de protéger nos œuvres, de les vendre, d'assurer leur promotion, bénéficier des droits d'auteurs et déclarer nos revenus auprès du ministère des Finances publiques, voire payer nos impôts. Et, de l'autre côté, c'est notre association qui nous donne le droit d'organiser des événements en France et dans toute l'Union européenne, voire solliciter des visas aux journalistes, chroniqueurs qui vont agrémenter nos événements de partout dans le monde.

**Auriez-vous un message, un vœu, en conclusion de notre entretien?*
**Je demande au peuple congolais, dans son ensemble, hommes politiques, citoyens lambda etc., de consommer congolais de Brazzaville d'abord, car c'est en soutenant leurs propres artistes-musiciens que les Ivoiriens et les Nigérians sont devenus incontournables dans le monde de la musique.

Propos recueillis par
Véran Carrhol YANGA

Avis de sollicitation d'aide

Dans la perspective de la publication du livre «Mon amour pour le SBB», en chantier aux éditions LMI à Pointe-Noire, Equateur Denis Nguimbi, auteur du livre, sollicite l'aide de toute personne aimant l'orchestre SBB.
***«Mon amour pour le SBB»* est un ouvrage qui a pour préfacier le musicologue Freddy Kébano. L'auteur y retrace l'itinéraire parcouru par l'international orchestre populaire Super Boboto de Brazzaville (SBB), la biographie des artistes-musiciens qui y ont évolué, ainsi que les œuvres produites, éditées ou non pendant dix-sept ans d'existence de cet ensemble musical né des cendres de l'orchestre Tembo, le 27 avril 1968, au bar-dancing Faignond, à Poto-Poto (Brazzaville).**
Toute personne qui désire avoir toutes les chansons produites par le SBB sur clé USB peut appeler au n° 05 537 56 13.

LU POUR VOUS

«Démocraties au four et au moulin» de Giscard Kevin Dessinga

Publié à L'Harmattan, dans la collection Etudes africaines, cet essai philosophique décrypte les manières d'assimilation ou d'appropriation de la démocratie dans les nations africaines, pour promouvoir l'alternance et éviter les conflits électoraux.

Giscard Kevin Dessinga

La couverture du livre

«Ce qui se fait pour nous, sans nous, est fait contre nous», le philosophe congolais Giscard Kevin Dessinga s'appuie sur cette déclaration de Nelson Mandela, pour éveiller les citoyens africains à prendre en main leur avenir politique et économique. Car, certaines réalités dans la plupart des Etats d'Afrique montrent bien que les peuples sont souvent otages de leurs dirigeants quelquefois illégitimes, et de surcroit ils sont loin d'être maître de leur destinée à cause des *«démocraties au four et au moulin»* ou préfabriquées qui ont gardé dans le fond toutes les caractéristiques des anciens régimes totalitaires.
La démocratie qui a été imposée sous l'influence de la chute du mur de Berlin, et du sommet France-Afrique de la Baule, semble tarder de devenir une culture dans les sociétés africaines. Le manque d'instruction des mandants, la mauvaise foi des leaders politiques (gouvernants et opposants) et les violations tous azimuts des libertés fondamentales représentent les principaux obstacles à la consolidation de la culture démocratique en Afrique.
Pour surmonter ces écueils, l'essayiste propose trois pistes de réflexion. Plus qu'une simple spéculation érudite, cette réflexion s'inspire du vécu et vise en fin de compte la praxis. Dans le premier chapitre, l'auteur montre les limites historiques de la pratique démocratique en Afrique. Il démontre que les dirigeants africains n'ont pas adopté la démocratie comme régime de gouvernance de leurs pays, de plein gré. Et la mentalité des populations n'est pas suffisamment préparée aux exigences éthiques d'une vraie démocratie. Le clivage identitaire, l'intérêt particulier, l'intolérance semblent prendre le dessus sur le principe de citoyenneté, l'intérêt général et l'esprit du consensus.
Le second chapitre porte sur l'enjeu démocratique. Les deux piliers de la démocratie sont ici rappelés. Les élections qui doivent être libres et transparentes pour permettre l'expression de la volonté générale, et l'alternance qui réside dans la limitation des mandats et réduit les tendances absolutistes ou monarchiques. Cela grâce à l'indépendance de la justice et de la presse qui garantissent la légitimité et la participation du peuple souverain.
Le dernier chapitre du livre, relève quelques perspectives pour redorer l'image de la démocratie africaine. Pour commencer, affirme l'auteur, il faut vulgariser et faire aimer l'enseignement de l'histoire leur pays et de leur contient à la jeunesse pour qu'elle ne répète plus les erreurs mortifères et pernicieuses du passé. En plus, que le représentant du peuple à tous les niveaux de la communauté (quartier, village, commune urbaine, circonscription électorale, etc.) ne soit plus nommé mais qu'il soit choisi et élu parmi les habitants des lieux.
Selon l'auteur, un peuple mûr ne doit pas choisir comme chef, ni soutenir le bon orateur qui trompe, le riche qui corrompt ou le cruel qui terrorise ou qui divise pour mieux régner, mais il doit plutôt se choisir un leader honnête, exemplaire, soucieux du bien-être commun et impartial.

Aubin BANZOUZI

EN VENTE

Deux parcelles jumelées de 800m2, habitées, à Poto-Poto (arrondissement 3 de Brazzaville), à un bon prix.

Contact: 06 668 09 13/ 05 556 15 17

REPUBLIQUE DU CONGO | PDAC | BANQUE MONDIALE

MINISETERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNIE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE L'OPERATIONALISATION DES ALLIANCES PRODUCTIVES DES BENEFICIAIRES DU FONDS A COUTS PARTAGES DU PDAC N°005C/PDAC/2021

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque mondiale, ont signé, le 20 septembre 2017, un Accord de Financement, d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds est réservée à l'opérationnalisation des alliances productives.
2. Les cabinets ou ONG éligibles sont invités à présenter leur dossier de manifestation d'intérêt selon, les critères ci-après :
- avoir réalisé une prestation similaire ;
- une expérience en appui au développement, dans les chaines de valeur agricoles et la commercialisation des produits agricoles ;
- une connaissance du développement rural du Congo ;
- une connaissance en approche participative ;
- une maitrise des problématiques des filières porteuses du Congo.

3. Le personnel clé de la mission devra comporter au moins:
• un chef de mission, ayant un diplôme Bac + 3 polytechnique ou équivalent et une expérience de coordination d'une équipe;
• un spécialiste en chaines de valeur agricole :
- titulaire au moins d'un BAC + 3 en développement rural, agroéconomie, agronomie, zootechnie, sciences vétérinaires, sociologie ou domaine équivalent, ayant :
- une expérience dans la conduite des études et structuration des dynamismes agricoles :
- une expérience dans la mise en réseau des producteurs et acheteurs ;
- une maitrise de problématiques majeures des filières agricoles porteuses ;
- une bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel);
- des aptitudes en rédaction, en communication et en relations humaines ;
- de communiquer en français, lingala et/ou kituba.
• un spécialiste juriste :
- titulaire au moins d'un BAC + 3 en droit ou équivalent ayant :
- réalisé au moins une mission similaire (y compris en équipe) ;
- une expérience dans la rédaction des contrats ;
- une connaissance de l'outil informatique (Word, Excel) ;
- des aptitudes à communiquer en français, lingala et/ou kituba.
• un économiste :
- titulaire d'un BAC + 3 en économie, développement rural, agroéconomie, sociologie, gestion ou équivalent, ayant :
- réalisé au moins une mission similaire (y compris en équipe) ;
- une expérience dans la conduite des études économiques;
- une connaissance de l'outil informatique (Word, Excel) ;
- des aptitudes à communiquer en français, lingala et/ou kituba.
Le cabinet ou l'ONG sera sélectionné selon la méthode fondée sur la qualité (SFQ), conformément aux Directives de la Banque mondiale *«Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale de janvier 2011 révisées en juillet 2014».*
4 .Les termes de référence détaillés peuvent être consultés et les dossiers de manifestation d'intérêt peuvent être déposés, au plus tard, le lundi 19 avril 2021, à l'Unité Nationale de Coordination du Projet, sise Boulevard Denis SassouNguesso, Mpila/Brazzaville – République du Congo, Tél: (242) 06 858 88 88 ; E-mail : pdacmaep@gmail.com , les jours ouvrables, de 8 heures à 14 heures 30.

Fait à Brazzaville, le 31 mars 2021

Le Coordonnateur National,

Isidore ONDOKI

REPUBLIQUE DU CONGO | PDAC | BANQUE MONDIALE

MINISETERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNIE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET OU ONG POUR L'ETUDE RELATIVE A L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES RENDEMENTS DES SPECULATIONS A CYCLE COURT FINANCEES PAR LE PDAC N°006C/PDAC/2021

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque mondiale, ont signé, le 20 septembre 2017, un Accord de Financement, d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds est réservée à l'étude relative à l'évolution de la production et des rendements des spéculations à cycle court financées par le PDAC.
2. Les cabinets ou ONG éligibles sont invités à présenter leur dossier de manifestation d'intérêt selon, les critères ci-après :
- avoir réalisé au moins une mission similaire ;
- avoir une expérience pertinente dans la conduite des enquêtes et études des produits agricoles ;
- une connaissance du développement rural/agricole du pays.
3. Le personnel clé de la mission devra comporter au moins :
• un chef de mission, ayant :
- un diplôme Bac + 3 en agroéconomie, en développement rural, en économie, en zootechnie, en pêche, en pisciculture, ou diplôme équivalent ;
- une expérience de coordination d'une équipe ;
• un spécialiste en production végétale, ayant :
- un Bac+3 en agronomie ou en développement rural, avec une expérience dans la conduite des enquêtes et/ou études;
• un spécialiste en production animale, ayant :
- un Bac+3 en zootechnie, sciences vétérinaires, développement rural,
- une expérience dans la conduite des enquêtes et/ou études;
• un spécialiste en production piscicole ayant :
- un Bac+3 en pisciculture, en développement rural, ou domaine équivalent ;
- une expérience dans la conduite des enquêtes et/ou études;
• un analyste des données, ayant :
- un Bac + 3 en statistiques, en développement rural, économie ou diplôme équivalent ;
- une expérience dans la conduite des enquêtes.
Le cabinet ou l'ONG sera sélectionné selon la méthode fondée sur la qualité (SFQ), conformément aux Directives de la Banque mondiale *«Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale de janvier 2011 révisées en juillet 2014».*
4 .Les termes de référence détaillés peuvent être consultés et les dossiers de manifestation d'intérêt peuvent être déposés, au plus tard, le lundi 19 avril 2021, à l'Unité Nationale de Coordination du Projet, sise Boulevard Denis Sassou-Nguesso, Mpila/Brazzaville – République du Congo, Tél : (242) 06 858 88 88 ; E-mail : pdacmaep@gmail.com , les jours ouvrables, de 8 heures à 14 heures 30.

Fait à Brazzaville, le 31 mars 2021

Le Coordonnateur National,
Isidore ONDOKI

INSERTION LEGALE - CREATION SOCIETE: RELIANCE (SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION)

ETUDE DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA, NOTAIRE
POINTE NOIRE, AVENUE CHARLES DE GAULLE (FACE SUPERMARCHE CASINO)
TEL.: 06 848 55 38 /05 014 14 11
EMAIL: gabrielle.dekodia@gmail.com

- **DENOMINATION:** RELIANCE
- **FORME SOCIALE:** SOCIETE ANONYME PLURIPERSONNELLE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
- **DATE DE CREATION:** STATUTS DU 01 AOUT 2020, ENREGISTRES A POINTE NOIRE TIE TIE LE 04/08/2020 F°129/1 N°617, DEPOT RANG MINUTES NOTAIRE DE KODIA LE 01/08/2020, DEPOT ENREGISTRE A POINTE NOIRE TIE TIE LE 04/08/2020 F°129/8N°624
- **DUREE SOCIETE:** 99 ANNEES A COMPTER DE SON IMMATRICULATION
- **MONTANT DU CAPITAL SOCIAL:** 48.500.000 F CFA
- **APPORTS INTEGRALEMENT SOUSCRITS ET LIBERES EN NUMERAIRE:** 48.500.000 FCFA
- **NOMBRE DES TITRES:** 4.850 ACTIONS DE 10.000 FCFA CHACUNE
- **DECLARATION NOTARIEE SOUSCRIPTION:** RECUE PAR M° DE KODIA LE 01/08/2020, ENREGISTREE A POINTE NOIRE TIE TIE LE 4/08/2020 F°129/2 N°618
- **SIEGE SOCIAL:** 91 RUE GERMAIN BIKOUMAT ARR N°1 E.P. LUMUMBA POINTE-NOIRE, CENTRE-VILLE
- **ADMINISTRATEURS:** MS NTSIBAT PATRICK ROBERT, NGOMA MBOUKOU WILFRID, SOCIETE AMAYISOLA VENTURES MANAGEMENT REPRESENTEE PAR M. MAKAYA BOUEYA DZEMBET
- **DIRIGEANTS:**

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION: M. NTSIBAT PATRICK ROBERT.
DIRECTEUR GENERAL: M. KOUBA DOMINIQUE
- **COMMISAIRES AUX COMPTES:**

TITULAIRE: M. EKASMAN FRANCOIS
SUPPLEANT: M. MOUKOUAMA NGONO JEAN-PIERRE
- **OBJET SOCIAL:** L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'EXPERT – COMPTABLE; L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES, PRESTATION DE CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT AUPRES DES PARTICULIERS, DES ENTREPRISES, DES COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS ET PRIVES; L'EXERCICE DES ACTIVITES DE FIDUCIE NOTAMMENT L'ASSISTANCE MULTIFORME, LA DOMICILIATION ET/OU LA REPRESENTATION D'ENTREPRISES, CONSEIL EN STRATEGIE, ORGANISATION, MANAGEMENT, GESTION, SYSTEME D'INFORMATION, RESSOURCES HUMAINES, MARKETING ET COMMUNICATION, DE LA CONCEPTION A LA MISE EN OEUVRE; COACHING PERSONNALISE, CONSEIL JURIDIQUE, FISCAL ET SOCIAL, SERVICE DE FORMATION
- **NUMERO IMMATRICULATION:** CG-PNR-01-2020-B14-00020
- **NUMERO FORMALITE REGISTRE ARRIVEE:** CG-PNR-01-2020-M-00134
- **DATE IMMATRICULATION RCCM DE POINTE NOIRE:** 07/08/2020
- **NUMERO REGISTRE DU COMMERCE:** CG-PNR-01-2020-B14-00020

POUR INSERTION

GABRIELLE DE KODIA, NOTAIRE

INSERTION LEGALE - CREATION SOCIETE RELIANCE TAX SERVICES SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A CAPITAL VARIABLE

ETUDE DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA, NOTAIRE
POINTE NOIRE, AVENUE CHARLES DE GAULLE (FACE SUPERMARCHE CASINO)
TEL.: 06 848 55 38 /05 014 14 11
EMAIL: gabrielle.dekodia@gmail.com

- **DENOMINATION:** RELIANCE TAX SERVICES (Sigle: RTS)

- **FORME SOCIALE:** SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A CAPITAL VARIABLE

- **DATE DE CREATION:** STATUTS DU 15/09/2020, ENREGISTRES A POINTE NOIRE TIE TIE LE 06/10/2020 F°173/5 N°983, DEPOT RANG MINUTES NOTAIRE DE KODIA LE 15/09/2020, DEPOT ENREGISTRE A POINTE NOIRE TIE TIE LE 06/10/2020 F°173/4 N°982

- **DUREE SOCIETE:** 99 ANNEES A COMPTER DE SON IMMATRICULATION

- **MONTANT DU CAPITAL SOCIAL INITIAL:** 3.000.000 F CFA

- **APPORTS INTEGRALEMENT SOUSCRITS ET LIBERES EN NUMERAIRE:** 3.000.000 FCFA

- **NOMBRE DES TITRES:** 300 ACTIONS DE 10.000 FCFA CHACUNE

- **DECLARATION NOTARIEE SOUSCRIPTION:** RECUE PAR M° DE KODIA LE 15/09/2020, ENREGISTREE A POINTE NOIRE TIE TIE LE 06/10/2020 F°173/6 N°984

- **SIEGE SOCIAL:** DOMICILIE S/C RELIANCE SA, 91 RUE GERMAIN BIKOUMAT ARR N°1 E.P. LUMUMBA POINTE-NOIRE, CENTRE-VILLE

- **DIRIGEANT:** PRESIDENT DE LA SOCIETE, MONSIEUR AUGUSTIN NGOMA

- **OBJET SOCIAL:** CONSEIL FISCAL

- **NUMERO IMMATRICULATION:** CG-PNR-01-2020-B16-00018

- **NUMERO FORMALITE REGISTRE ARRIVEE:** CG-PNR-01-2020-B-00398

- **DATE IMMATRICULATION RCCM DE POINTE NOIRE:** 26/10/2020

- **NUMERO REGISTRE DU COMMERCE:** CG-PNR-01-2020-B16-00018

POUR INSERTION

GABRIELLE DE KODIA, NOTAIRE

INSERTION LEGALE
ETUDE DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA
NOTAIRE A POINTE NOIRE (république du Congo) centre-ville, avenue Charles de GAULLE (en face du supermarché CASINO) TEL.: 06 848 55 38 /05 014 14 11
EMAIL: gabrielle.dekodia@gmail.com

SMARTGLASS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 10.000.000 CFA
SIEGE SOCIAL: ARRONDISSEMENT N°I LUMUMBA, QUARTIER MPITA
AVENUE LINGUISSI TCHICAYA (VERS LA MAISON D'ARRET)
POINTE-NOIRE (REPUBLIQUE DU CONGO)
CG-PNR-01-2020-B13-00038

Aux termes de la DELIBERATION DE L'ASSOCIE UNIQUE tenue le 21 janvier 2021, objet d'un procès-verbal enregistré à POINTE-NOIRE TIE-TIE le 29 janvier 2021, F°020/4 N°133, l'associé unique a pris les résolutions suivantes, savoir:

a) Changement de la dénomination sociale, ancienne dénomination SERVECO, devient SMARTGLASS.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

b) Transfert du siège social: ancien siège social situé à POINTE-NOIRE, arrondissement N°VI NGOYO, quartier COTE MATEVE (vers 10 maisons), a été transféré toujours à POINTE-NOIRE, arrondissement N° I LUMUMBA, quartier MPITA, avenue Linguissi TCHICAYA (vers la Maison d'arrêt).
L'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt des actes modificatifs au Greffe du Tribunal de Commerce de POINTE-NOIRE, le 01/02/2021.

Numéro de dépôt: CG-PNR-01-2021-D-00017.

Numéro d'immatriculation: CG-PNR-01-2020-B13-00038.

Numéro de formalité registre d'arrivée: CG-PNR-01- 2021-M-00470.

POUR INSETION

GABRIELLE DE KODIA, Notaire.

LE GRAND GARAGE DU KOUILOU, DIT «GGK»
SARLU AU CAPITAL DE 2.000.000 F. CFA
IMMATRICULEE AU RCCM SOUS LE NUMERO 02 2846
SIEGE SOCIAL: Centre-Ville, B.P. 5419
POINTE NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2021

TEXTE DES RESOLUTIONS PRISES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIETE GRAND GARAGE DU KOUILOU

Ordre du jour:
1. Rapport du mandataire et approbation des comptes de l'exercice clos des mois d'octobre, novembre et décembre 2020 tels que présentés à l'associé unique.
2. Rapport du commissaire aux comptes sur le résultat des exercices clos au 31 décembre 2019 et 2020.
3. Dissolution par anticipation de la société.
4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Première résolution: Dissolution par anticipation
L'Assemblée Générale prononce la dissolution par anticipation de la société, à compter du 30 mars 2021.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution
En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier les statuts sur le point relatif à la durée de la société:
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution
L'Assemblée Générale nomme comme liquidateur Maître Claude COELHO, Titulaire du Cabinet d'Avocats Claude COELHO, domicilié, B.P.: 430, Pointe-Noire.
Le liquidateur exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires.
Le siège de la liquidation est fixée au Cabinet d'Avocats Claude COELHO, situé 10ème étage de l'immeuble Tour Mayombe Appartement A33, B.P.: 430, Pointe-Noire.

L'Assemblée Générale décide qu'en rémunération de ses fonctions, le liquidateur aura droit à une indemnité forfaitaire qui sera fixée dans une convention d'honoraires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution: Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres partout où besoin sera.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance remercie l'associé unique et participants et lève la séance à 11 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés.

Maître Claude COELHO
Le liquidateur

FOOTBALL/DIABLES-ROUGES

Après le fiasco, le premier déballage

Après la défaite contre la Guinée-Bissau et l'élimination de la CAN, une séance de travail à huis-clos se tiendra prochainement entre le ministre des Sports, le Comité exécutif de la FECOFOOT et le staff technique des Diables-Rouges. Les langues commencent à se délier.

Quelques heures seulement après le fiasco de Bissau, on a enregistré jeudi 1er avril 2021 la réaction du ministre des Sports Hugues Ngouélondélé, outrée par la mauvaise prestation des Diables-Rouges, au cours d'une séance préliminaire avec tous les acteurs de cette page douloureuse. En attendant le huis-clos à venir, il n'a pas mâché ses mots et demandé des comptes au Comité exécutif de la FECOFOOT et au staff technique de l'équipe nationale. Il a notamment pointé du doigt les choix des joueurs professionnels sélectionnés pour les deux dernières rencontres des éliminatoires de la CAN 2021 (face au Sénégal, le 26 mars dernier à Brazzaville, et à la Guinée-Bissau) et l'utilisation de certains

Hugues Ngouélondélé en face de quelques membres de la FECOFOOT (Ph d'arch.)

d'entre eux arrivés la veille du match contre le Sénégal. Il a exprimé son incompréhension, quant à la mise à l'écart des joueurs locaux ayant participé au Championnat d'Afrique des nations (CHAN) au Cameroun où, d'après le ministre, ceux-ci ont brillé.

Chez ses interlocuteurs, le premier à tirer a été le sélectionneur national par intérim Barthélemy Ngatsono. Il a affirmé qu'il donnerait bientôt sa version des faits sur les coulisses mouvementées, semble-t-il, des Diables-Rouges. Sans attendre, il a laissé flitré par exemple que *«certains choix ont été faits sans notre consentement»*. Provoquant l'étonnement des membres du Comité exécutif. Sa version a été battue en brèche par le premier vice-président Jean-Didace Médard Moussodia qui a d'abord partager le sentiment de désolation du ministre. *«Le seul choix que nous avons proposé aux techniciens sur la pré-liste est le rappel de Prince Oniangué, le joueur de Caen, mais ils l'ont repoussé»*, s'est-il défendu. Et, au nom du président de la FECOFOOT Jean-Guy Blaise Mayolas, il a demandé et obtenu du ministre Hugues Ngouélondélé l'autorisation de lancer un appel à candidatures au poste de sélectionneur national des A, avant le début fin mai des éliminatoires de la Coupe du monde-Qatar 2022. L'intérim de Barthélemy Ngatsono touche donc à sa fin.

Le ministre des Sports n'a qu'une très faible marge de manœuvre d'intervention dans le football et, plus généralement, dans le monde du sport, très réticent par tradition à toute main mise étatique. Qu'importe, il veut s'y mettre et l'a dit. Par exemple, il veillera, a-t-il promis, sur le choix du futur sélectionneur national. Concluant que la responsabilité de l'échec des Diables-Rouges étant collective, il souhaite que tous prennent *«l'engagement pour changer les choses, pour une totale remise en cause»*.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Comment se relever de l'humiliation et repartir?

Les Diables-Rouges du Congo n'effectueront pas leur retour au Cameroun à l'occasion de la CAN 2021. Ils ont été éliminés mardi 30 mars à Bissau par la Guinée-Bissau. Comme lors de ses précédentes éliminations en 2016 et 2018, le Congo laisse filer son ticket qualificatif à la dernière journée des phases éliminatoires.

Les Diables-Rouges n'avaient besoin que d'un match nul pour s'octroyer la deuxième place du groupe I derrière le Sénégal, synonyme de visa pour la phase finale. Bon nombre de Congolais n'imaginaient aucun scénario qui ne les mènerait pas au Cameroun face à un adversaire dit de seconde zone et qu'ils avaient étrillé au match aller, à Brazzaville. Malheureusement, après avoir résisté pendant quarante-quatre minutes, leurs favoris ont fini par céder à la pression bissau-guinéenne et permis à Piquetti (45e +1), Frédéric Mendy (73e) et Jorginho (80e) de faire parler la poudre : 3 buts à 0 ! Les Bissau-guinéens ont sans doute mérité leur victoire. Mais pour le Congo, quelle suprême humiliation!

La désillusion est énorme. Les Congolais ont vu des Diables-Rouges à bout de souffle et d'arguments, avec des joueurs errant sur la pelouse comme des âmes en peine: point de coordination entre les différents compartiments, aucune fluidité, aucun automatisme et aucune élaboration sérieuse. Ils sont plutôt un ensemble disparate où chaque joueur évolue en solitaire. Le sens collectif fait défaut. Même pour

Les Diables-Rouges, une équipe sans fluidité, aucun automatisme et aucune élaboration

les deux seuls succès obtenus à domicile à l'aller, contre la Guinée-Bissau et l'Eswatini, ils laissaient toujours un arrière-goût amer à travers un

Guinée-Bissau bat Congo (3-0). Buts: Piqueti (45e +1), Frédéric Mendy (73e) et Jorginho (80e).

Guinée-Bissau: Mendes; Fali Candé, Eddi Gomes, Bura, Marcelo Djalo; Pelé (puis Jacquité, 68e), Jorginho (puis Mauro Rodrigues, 90e+2), Frédéric Mendy (puis Jefferson Encadé, 90e +2); Piqueti (puis Alves, 84e), Nanu, Alfa Semedo. Entr.:

Congo: Mafoumbi; Tsouka, Itoua, Rozan, Ovouka; Ossété, Missilou (puis Ndinga, 46e), Tchilimbou (puis Dylan Bahamboula, 61e), Makiessé (puis Guy Mbenza, 61e); Bifouma (puis Ganvoula, 75e), Bevic Moussiti-Oko (puis Ibara, 46e). Entr.: Ngatsono.

manque de fond de jeu. Il y a là, des interrogations sur le travail et la compétence et des joueurs et des techniciens.

Mais certains s'inquiétaient déjà et ne se leurraient pas. La victoire semblait comme un projet irréalisable. Les Diables-Rouges ne l'ont plus pour marraine depuis novembre dernier à Mbabane face l'Eswatini, lors de la quatrième journée. Elle fuyait sans cesse sous les pieds d'une équipe congolaise singulièrement inefficace. Les premiers signes de l'élimination se sont fait sentir ce jour-là. Là-bas où Sénégalais et Bissau-guinéens ont pris trois points, les Diables-Rouges n'en avaient pris qu'un, par un match nul (0-0).

On attendait ensuite leur réveil face au Sénégal. Condamnés à attaquer à domicile le 26 mars dernier pour marquer un petit but et se qualifier, l'équipe congolaise se cantonnera dans un jeu défensif suicidaire. Pour ne récolter, une fois de plus, qu'un deuxième match nul (0-0). L'objectif était loin d'être atteint. Or, il restait un match. Il fallait aller le jouer à Bissau. Patatras ! La défense, le point fort de l'équipe, a craqué, et l'équipe a ramassé une colossale défaite.

Il y a échec sur toute la ligne. Une fois n'est pas coutume, mais trois fois de suite devient un sujet de conversation. A chaque début d'éliminatoires, on s'attend à l'impossible. Mais à chaque fois, tout est impossible. Ainsi la triple élimination des Diables-Rouges à la CAN (2017, 2019 et maintenant 2021) inquiète, au point de ne plus croire en rien. C'est une statistique incroyablement négative qui donne le vertige aux férus congolais de football. Les joueurs ne sont plus les seuls concernés. C'est toute la politique de gestion et d'encadrement technique du foot congolais qui est à revoir, estiment les observateurs.

Jean ZENGABIO

POINT DE VUE

A propos du nom ''Diables-Noirs'' de l'un des clubs de football du Congo

(Par Dieudonné ANTOINE-GANGA)

L'équipe de football ''Diables-Noirs'' de l'arrondissement 2 Bacongo de la ville de Brazzaville, la Verte, aura 71 ans en juin prochain. Plus qu'un demi-siècle d'existence !

Pour la petite histoire, les Diables-Noirs sont nés des cendres des clubs Olympic de Bacongo et Association sportive de la Mission (ASM) en 1939. Suite au différend que les dirigeants du club avaient eu avec les prêtres de la Paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo, messieurs Dominique Nzalakanda et Boniface Massengo alors dirigeants du club, donnèrent, le 23 juin 1950, le nom de ''Diables-Noirs'' à l'équipe. Ce qui fut considéré comme un crime de lèse-majesté, voire comme un défi par les prêtres

missionnaires. Ces derniers ne comprenaient pas que l'équipe de football, née de leurs ''entrailles'' soit affublée de ce nom de diables de surcroît noirs.

Au fond, Dominique Nzalakanda et Boniface Massengo n'avaient, par cet acte, qu'officialisé le surnom de ''Diables-Noirs'' dont les avaient gratifiés à Léopoldville (Kinshasa), quelques jours plus tôt, les Léopoldvillois émerveillés par le jeu des Diables-Noirs jouant seulement à 10, au Stade Reine Astrid. Ce match qui avait lieu en nocturne, avait opposé les Diables-Noirs au club Léopoldvillois Dragon. Ce dernier était jusque-là invincible en nocturne. En effet, ce fut la première fois que Dragon, avec son ballon blanc surnommé Loulou, fût battu.

D'autre part, il sied de signaler que c'est grâce à la bienveillante médiation de Monseigneur Paul Biéchy, alors vicaire apostolique de Brazzaville, et de l'abbé Fulbert Youlou, alors vicaire à la paroisse Saint François d'Assise de Brazzaville, que les prêtres missionnaires acceptèrent de ne plus avoir emprise sur le club ASM, devenu Diables-Noirs.

Les ''Diables-Noirs'' demeurent l'un des clubs, le plus populaire du Congo. En 71 ans bientôt d'existence, ils ont remporté plusieurs titres de champion de la FAC (Fédération athlétique congolaise), de la sous-ligue de Brazzaville. Ils furent aussi les premiers champions du Moyen Congo en 1953, et premiers et derniers champions de l'AEF (Afrique Equatoriale française) aux dépens du FC Mocaf Tempête de Bangui, de l'Oubangui-Chari, actuelle République Centrafricaine. Comme ils furent aussi les tout-premiers champions de la jeune République du Congo, en 1961, aux dépens de l'AS Cheminots de Pointe-Noire.

Les ''Diables-Noirs'' fournirent à l'équipe nationale du Congo, de joueurs talentueux tels que Boniface Massengo ''Professeur'', Ange Baboutila ''Fantomas'', Etienne Massengo ''Elastique'', Clément Massengo ''Fu Manchu'', Sangou ''Deladanse'' (qui marqua au Stade Eboué, l'unique but contre les amateurs qui avaient battu la sélection euro-africaine de Brazzaville de France par 9 buts à 1 dans les années 1950), Dominique Nganga ''Poison'', Joseph Mantari ''Défoufou'', Adolphe Bibanzoulou ''Amoyen'', Léopold Ndey ''Ziboulateur'', Jean-Marie Loukoki ''Kopa, tombeur de Reims'', Robert Ndouri ''Piantoni'', Germain Makouezi ''La Flèche'', Maxime Matsima ''Yachine'', Jean-Chrysostome Bikouri ''Biskirou, la fusée congolaise'', Germain Dzabana ''Jadot'', Alphonse Niangou ''Yaoundé'', Jonas Bahamboula-Mbemba ''Tostao'', etc.

Enfin, le Gouverneur général Félix Eboué fut l'un des supporters dans les années 1940, de l'ASM, l'ancêtre des Diables-Noirs qui furent entraînés à partir de 1950, tour à tour, par deux européens, Jean Isabey et Aimé Brun. Ils pratiquaient à l'époque un jeu limpide, aéré, avec des passes précises à la ''Brésilienne''. Un véritable spectacle ! Ce qui leur valut le surnom de ''Brésiliens du Congo''. Au temps du Moyen Congo, pendant la colonisation, les Diables-Noirs étaient l'unique équipe de football qui eût livré des matches contre le club européen de Brazzaville, ''CAB''.

Pour mémoire, les Diables-Noirs battirent au Stade Eboué l'AS Police par 20 buts à 0 et Rennaissance-Aiglons par 8 buts à 0.

Bon vent, chers Diables-Noirs !

Dieudonné ANTOINE-GANGA